

# le snesup

**Précarité à l'université**  
**Témoignage d'un rescapé**

**Bâti universitaire**  
**Une dérive inquiétante**

**Vote d'extrême droite**  
**Une dangereuse banalisation**

**Congrès d'étude**  
**L'université publique**  
**à l'épreuve des ruptures**



# CENTRE DE FORMATION DE LA FSU

## FORMATIONS 2024-2025

### NÉO CDFN

24 septembre 2024 – Public : militant-es dont c'est le premier ou l'un des premiers CDFN  
FSU : 22, rue Malmaison 93170 Bagnolet

### COLLOQUE SNEPAP

8 octobre 2024 – Tout public  
FSU-SNUipp : 12, rue Cabanis 75014 Paris

### MEDIATRANING

10-11 octobre 2024 – Public : militant-es des SD et des SN appelés à des interventions médiatiques  
FSU : 22, rue Malmaison 93170 Bagnolet

### JOURNÉES D'AUTOMNE

10-11 octobre 2024 – Public : retraité-es  
FSU : 22, rue Malmaison 93170 Bagnolet

### SRIAS

17 octobre 2024-18 juillet 2025 – Public : membres des délégations FSU SRIAS (2 par région), membres FSU des présidences SRIAS, délégation FSU au CIAS  
FSU : 22, rue Malmaison 93170 Bagnolet

### PRÉPARER UN CONGRÈS DÉPARTEMENTAL FSU

17 octobre 2024 – Public : camarades préparant le congrès de leur SD-FSU  
Visio

### JOURNÉE DES SD

4 novembre 2024 – Public : responsables SD-FSU  
FSU : 22, rue Malmaison 93170 Bagnolet

### JOURNÉE DES SD - FORMATION COMM

5 novembre 2024 – Public : responsables SD-FSU  
FSU : 22, rue Malmaison 93170 Bagnolet

### SÉCURITÉ SOCIALE, PROTECTION SOCIALE ET 100 % SÉCU

6 novembre 2024 – Public : tout public, en particulier les militant-es traitant ces questions dans leur SD ou leur SN  
FSU : 22, rue Malmaison 93170 Bagnolet

### DÉCOUVRIR LA FSU

6 novembre 2024 – Public : militant-es des SN nouvellement en lien avec la FSU  
Visio après-midi

### LANGUES RÉGIONALES

7-8 novembre 2024 – Public : militant-es traitant ces questions dans leur SD, CFR, SN  
FSU : 22, rue Malmaison 93170 Bagnolet

### RENCONTRES DE L'ALLIANCE ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE

15-16 novembre 2024 – Public : militant-es impliqués dans les collectifs locaux de l'AES-PJC ou bien dans les questions écologiques dans leur SD, CFR ou SN  
12, rue Cabanis 75014 le vendredi, Bourse du travail de Paris le samedi

### SENSIBILISATION AUX VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

20 novembre 2024 – Tout public  
Visio de 14 heures à 17 heures

### LES SERVICES PUBLICS DU DERNIER KILOMÈTRE

21 novembre 2024 – Tout public  
Visio après-midi

### PRISE DE PAROLE FEMMES

28 novembre 2024 – Public : militantes en responsabilité ou amenées à en prendre  
FSU : 22, rue Malmaison 93170 Bagnolet

### RÉPRESSION SYNDICALE

28-29 novembre 2024 – Tout public  
FSU : 22, rue Malmaison 93170 Bagnolet

### PRÉPARER LE CONGRÈS FSU EN SFRD

28 novembre 2024 – Public : retraité-es  
FSU : 22, rue Malmaison 93170 Bagnolet

### INTERSYNDICALE ÉCOLOGIE ÉDUCATION FSU/CGT/ SUD-ÉDUCATION

3-4 décembre 2024 – Public : militant-es croisant les questions d'éducation et d'écologie dans leur SN, SD, CFR  
CGT MONTREUIL

### FEMMES FSU

6 décembre 2024 – Tout public  
Visio

### ACTION SOCIALE/FORMATION DES DP

22-23 janvier 2025 – Public : membres FSU des délégations dans les instances action sociale (AS) et associations ministérielles (pour l'EN : secrétaire et délégué.e.s CAAS, CDAS) + équipe nationale Action sociale  
FSU : 22, rue Malmaison 93170 Bagnolet

### NÉOCONGRESSISTES FSU

23 janvier 2025 – Public : militant-es assistant pour la première fois à un congrès fédéral  
Visio après-midi

### SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL

10-11 mars 2025 – Public : militant-es siégeant en F3SCT et CSA.  
Stage tous niveaux  
FSU : 22, rue Malmaison 93170 Bagnolet

### PRENDRE LA PAROLE EN PUBLIC

13-14 mars 2025 – Public : militant-es amenés à s'exprimer dans les instances syndicales ou à représenter la FSU en intersyndicale, dans les médias etc. 20 places  
FSU : 22, rue Malmaison 93170 Bagnolet

### JOURNÉE DES SD N° 2

18 mars 2025 – Public : militant-es SD  
FSU : 22, rue Malmaison, 93170 Bagnolet

### JOURNÉE DES SD/FORMATION TRÉSORERIE

19 mars 2025 – Public : militant-es SD, en particulier celleux gérant la trésorerie  
FSU : 22, rue Malmaison 93170 Bagnolet

### ASSISES DE LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES TRAVAILLEUR-SES

25-26 mars 2025 – Tout public  
Bourse du travail : 29, boulevard du Temple 75003 Paris

### INTERSYNDICALES FEMMES

1<sup>er</sup> avril 2025 – Tout public  
Salle Olympe-de-Gouges : 15, rue Merlin 75011 Paris

### INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

2-3 avril 2025 – Tout public  
FSU : 22, rue Malmaison 93170 Bagnolet

### FPQE/INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

2-3 avril 2025 – Public : militant-es travaillant les questions de FPQE.  
Une journée est en commun avec le stage AI  
FSU : 22, rue Malmaison 93170 Bagnolet

### COLLECTIF FORMATION SYNDICALE

3-4 avril 2025 – Public : camarades chargés des questions de formation syndicale de leur SD/CFR/SN  
FSU : 22, rue Malmaison 93170 Bagnolet

### LGBTQIA+

22-23 mai 2025 – Tout public  
FSU : 22, rue Malmaison 93170 Bagnolet

### 2 JOURS 4 QUESTIONS

4-5 juin 2025 – Tout public  
FSU : 22, rue Malmaison 93170 Bagnolet

### ENTRE EHPAD ET MAINTIEN À DOMICILE, QUELLES PISTES ?

5-6 juin 2025 – Public : retraité-es  
FSU : 22, rue Malmaison 93170 Bagnolet

### ÉCOLOGIE

11 juin 2025 – Tout public  
Visio

### COLLOQUE PSY FSU

26-27 juin 2025 – Public : psychologues adhérentes d'un syndicat de la FSU  
FSU : 22, rue Malmaison, 93170 Bagnolet

INSCRIPTION OBLIGATOIRE : <http://formation.fsu.fr>



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

## SOMMAIRE

<b>VOIX DES ÉTABLISSEMENTS</b>	<b>4</b>
<b>ACTUALITÉS</b>	<b>6</b>
■ Budget 2025 : le principe d'austérité courante	
■ La réforme de la FDE ne sera pas mise en œuvre à la rentrée	
■ Le couac du calendrier de la qualification	
■ Le SNESUP-FSU toujours au côté de Pinar Selek	
■ Hommages à Dominique Guillet et à Marcel Berge	
<b>DOSSIER</b>	<b>9</b>
■ Congrès d'étude : l'université publique à l'épreuve des ruptures	
<b>MÉTIER</b>	<b>18</b>
■ Agir contre la précarité dans la fonction publique	
<b>FICHES PRATIQUES</b>	<b>19</b>
■ Fiche n° 59 Garanties décès et congés maladie dans la fonction publique d'État	
<b>FORMATION</b>	<b>20</b>
■ Parcoursup, quelle priorité : la réussite du projet de l'élève ou la gestion des flux ?	
■ Double identification pour accéder à Parcoursup	
<b>ENTRETIEN</b>	<b>22</b>
■ Rencontre avec Charles Bosvieux-Onyekwelu, sociologue	
<b>RECHERCHE</b>	<b>24</b>
■ Recherche et IA, une dynamique en accordéon ?	
<b>ÉCONOMIE</b>	<b>26</b>
■ Des décisions économiques pas si rationnelles	
<b>INTERNATIONAL</b>	<b>27</b>
■ Conseil exécutif et symposium de la FMTS	
■ 10 <sup>e</sup> congrès mondial de l'Internationale de l'éducation	
<b>ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES</b>	<b>28</b>
■ Entretien avec Pauline Gourlet, designer et chercheuse en sciences sociales	
<b>SERVICE PUBLIC</b>	<b>30</b>
■ Gestion du bâti universitaire : une dérive inquiétante	
<b>LIVRES</b>	<b>31</b>
■ Des électeurs ordinaires. Enquête sur la normalisation de l'extrême droite, de Félicien Faury	



Anne Roger et Caroline Mauriat, cosecrétaires générales

## Rentrée universitaire : quel·le pilote dans l'avion ?

Marronnier de l'été, les classements internationaux – dont le maintenant célèbre « classement de Shanghai » – sont au cœur de l'actualité. Par un miracle attribué à la politique de regroupement des établissements menée par Emmanuel Macron et Sylvie Retailleau, plusieurs établissements y ont gagné des places. Est-ce que pour autant les conditions de travail et d'études ont été améliorées ? Non, mais cela ne fait pas partie des critères et elles n'apparaissent pas dans les objectifs de la ministre qui, tout en étant démissionnaire, et malgré des élections législatives anticipées qui ont vu le Nouveau Front populaire arriver en tête des suffrages, se considère toujours légitime pour porter la politique de l'ESR et assumer un bilan qu'elle estime positif. Au-delà des orientations de politique générale, les dernières annonces budgétaires sont inquiétantes, tout comme les premiers éléments budgétaires présentés dans les conseils des établissements, avec des restrictions importantes et des campagnes d'emploi minimalistes.

Les conditions de rentrée ne sont finalement guère différentes des précédentes, voire s'annoncent encore plus difficiles dans la mesure où les effets des coupes budgétaires réalisées ces deux derniers exercices vont maintenant se faire ressentir concrètement. Il nous faut donc rester vigilants et continuer à porter nos revendications.

C'est dans cet esprit que le SNESUP-FSU a envoyé aux député·es nouvellement élu·es son programme pour l'ESR\*. Dans tous les établissements, il nous faut en être le relais et exiger des budgets qui permettent la pleine réalisation de nos missions d'enseignement et de recherche. Une nouvelle fois, il nous faut être combatifs et unis pour défendre un service public de l'ESR ouvert à toutes et à tous, émancipateur et œuvrant pour le bien public. Pour cela, le syndicat a besoin de vous : il est donc important de renforcer les organisations syndicales, et le SNESUP-FSU en particulier, en amenant les collègues à se syndiquer. Ensemble, nous ferons front pour préparer l'avenir.

**Bonne rentrée combative à toutes et à tous ! ■**

\* [www.snesup.fr/article/programme-du-snesup-fsu-8-mesures-pour-le-service-public-de-lesr](http://www.snesup.fr/article/programme-du-snesup-fsu-8-mesures-pour-le-service-public-de-lesr).

### MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

#### SNESUP-FSU

78, rue du Faubourg-Saint-Denis,  
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10

Site Web : [www.snesup.fr](http://www.snesup.fr)

Directrices de la publication :  
Caroline Mauriat, Anne Roger

Responsable de la communication :  
Hervé Christofol

#### Rédaction exécutive :

Claire Bornais, Pierre Chantelot, Laurence Favier,  
Arnaud Le Ny, Michel Maric

Conception graphique, correction, secrétariat  
de rédaction, maquette, iconographie :

Catherine Maupu - Tél. : 01 44 79 96 24

CPPAP : 0121 S 07698

ISSN : 0245 9663

#### Impression, maquette, routage :

Compédit Beauregard, 61600 La Ferté-Macé

#### Régie publicitaire :

Com d'habitude publicité,  
Clotilde Poitevin. tél. : 05 55 24 14 03  
[contact@comdhabitude.fr](mailto:contact@comdhabitude.fr)

Prix au numéro : 3,50 € • Abonnement : 33 €/an

Illustration de couverture et p. 9 : © Snesup

## UNIVERSITÉ PARIS-NANTERRE

## Bilan des élections aux conseils centraux

**M**ercredi 3 juillet 2024, l'assemblée électorale du conseil d'administration (CA) de l'université Paris-Nanterre a très largement élu Caroline Rolland-Diamond en tant que présidente de l'université. Sous le mandat précédent, celui de Philippe Gervais-Lambony (2020-2024), elle était vice-présidente en charge du CA, si bien qu'il s'agit d'une élection dans la continuité.

La liste « Nanterre engagée », seule liste syndicale présentée aux conseils centraux (CA, CFVU, CR) de l'université chez les enseignant-es et enseignant-es-chercheur-ses lors de ces élections, et soutenue par le SNESUP-FSU et SUD-Éducation 92, est arrivée en deuxième position dans le collège B au CA et a ainsi obtenu 2 élus. Elle n'a pas pu réitérer le résultat de 2020, lorsqu'elle était arrivée en tête dans ce même collège au CA, ce qui s'explique par un contexte bien différent dans lequel Caroline Rolland-Diamond a bénéficié du soutien de l'équipe en place et de l'adhésion d'une grande partie de la communauté universitaire, notamment parmi les enseignant-es-chercheur-ses, étant donné les campagnes d'emploi ambitieuses réalisées ces dernières années.

Au-delà du SNESUP-FSU, il faut souligner que le SNASUB-FSU est arrivé en tête dans le collège Biatss au CA, avec un score historique de 38,75 % des suffrages exprimés, et compte donc 2 des 6 élu-es dans cette instance. De plus, parmi les personnalités extérieures, Marian Petitfils, cosecrétaire départemental du SNES-FSU 92 et de la FSU 92, a été élu au CA en tant que représentant d'une organisation représentative des salariés.

Caroline Rolland-Diamond et son équipe vont entamer leur mandat dans un contexte politique inédit, et la rentrée universitaire va se faire avec la perspective de coupes budgétaires massives dans l'enseignement supérieur et la recherche, et l'annonce de l'acte II de l'autonomie des universités. Les élu-es de la liste soutenue par le SNESUP-FSU au CA, et plus largement l'ensemble des élu-es issu-es des listes soutenues par la FSU au sein des trois conseils centraux, sont ainsi plus que jamais déterminé-es à se battre aux côtés des personnels et étudiant-es, à faire entendre une voix indépendante et engagée pour la défense collective du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, et à faire vivre concrètement la démocratie à l'université Paris-Nanterre.

*Cécile Viollain, secrétaire de section de l'université Paris-Nanterre*

## UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY

## Habemus presidentum !

**À** la suite d'un feuilleton de six mois digne de Netflix, l'université Paris-Saclay a un président depuis juin : Camille Galap, ancien président de l'université du Havre, initialement désigné administrateur provisoire pour résoudre la crise de gouvernance. Il a mené les négociations entre le Codir (ensemble des directeur-rices de composante et d'établissement de Paris-Saclay) et les élu-es au CA pour composer la liste de personnalités qualifiées extérieures (PQE) – négociation cruciale puisque les PQE disposent de la moitié des voix pour l'élection du ou de la président-e.

L'intersyndicale, partie soudée, s'est fissurée avant le dernier CA électif. La CFDT nous a finalement indiqué qu'elle n'avait jamais envisagé de soutenir notre candidat, Yves Bernard, et était en désaccord avec sa profession de foi. C'est donc sans surprise que C. Galap a été élu par les PQE qu'il avait contribué à nommer et par la CFDT qui attendait l'apparition d'un candidat providentiel.

De bout en bout, ce feuilleton est ahurissant : l'administrateur provisoire qui se place au-dessus de la mêlée avant de s'y jeter, la profession de foi de C. Galap qui reprend en grande partie celle de notre candidat, la position de la CFDT qui a mené sa barque, assez bien, il faut le reconnaître, tout en faisant mine de partager la nôtre... C'est en somme l'histoire d'une attaque sans précédent contre la démocratie universitaire et d'un rendez-vous manqué avec une vision collégiale, efficace et pragmatique de l'université à laquelle on préfère un management technocratique. Il s'agit aussi d'une victoire syndicale, puisque l'équipe sortante, héritière de la ministre actuelle, a été désavouée, que nous avons soudé une équipe intersyndicale autour de la FSU et de la CGT et que les lacunes des grands établissements en matière de démocratie universitaire et de gouvernance ont été mises en lumière.

Deux jours avant le dernier CA électif, l'Assemblée nationale a été dissoute ; nous connaissons toutes et tous la suite. On ne peut s'empêcher de tracer un parallèle entre le déni de démocratie au niveau local et au niveau national : tout est mis en place pour que le résultat sorti des urnes ne soit pas pris en compte. Dans les deux cas, les candidat-es de notre camp social sont systématiquement dénigré-es et accusé-es d'extrémisme, ce qui contribue à faire perdre toute boussole politique à nos collègues et à nos concitoyens.

Nous continuerons à nous battre pied à pied pour la démocratie universitaire et pour nos conditions de travail, comme nous les avons défendues pendant cette belle campagne qui a redonné de l'espoir à de nombreux-ses collègues.

*La section de l'université Paris-Saclay*

## UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

### Autonomie acte II : expérimenter pour tout casser

**À** Pau, ville dont François Bayrou est maire, l'université n'est jamais en retard d'une expérimentation pour les bons offices de la « start-up nation »... Elle fait donc partie du cercle très restreint des universités lancées dans l'expérimentation de l'acte II de l'autonomie.

Du côté du ministère, la feuille de route initiale envoyée aux neuf établissements pilotes s'est résumée à une feuille Excel. Façon plan d'actions, celle-ci comprend cinq axes (RH, budget, patrimoine, gouvernance et offre de formation) et un total de 23 mesures à tester pour renforcer l'autonomie. Quitte à faire exploser les statuts des personnels et le fonctionnement des établissements. Ou plutôt même peut-on avancer sans se tromper qu'il s'agit de mesures ayant pour objet cette explosion... Ainsi les universités choisies n'avaient qu'à piocher dans les 23 lignes dudit tableau, avec donc, paradoxalement, une autonomie quasi nulle.

Face au déni démocratique du ministère imposant sans concertation préalable sa liste de mesures, la présidence de l'université a répondu par un même déni en en choisissant cinq, des plus dangereuses, sans consultation des instances élues ni des organisations représentatives. Il s'agit du suivi en local des carrières des EC et la comptabilisation de leur service en ECTS, de la gestion locale des PRAG-PRCE, de la fixation des capacités d'accueil, de l'ouverture de formations et de l'utilisation du fonds de roulement.

Bien sûr, chacune de ces mesures a connu un habillage sexy qui en fait perdre de vue la violence, comme la définition du service des EC. Le ministère décrit sans fard son objectif : « Lever la référence aux 192 HETD et aux 384 HETD » pour les EC et les PRAG-PRCE... C'est-à-dire remettre en question l'élément essentiel, clair et mesurable des services statutaires pour introduire du flou et la modulation des services à la tête du client...

Ces mesures étaient à l'ordre du jour du CSAE du 26 juin dernier. Malgré la demande de retrait par la FSU, la présidence a persisté, voulant passer en force. Mais le CSAE ne s'en est pas laissé conter et a rejeté ce projet d'expérimentation à l'unanimité. Il a donc été retiré de l'ordre du jour du conseil d'administration qui suivait.

Tout ça pour ça, pour un enterrement que l'on espère définitif...

*Françoise Rivière, section de l'université de Pau et des Pays de l'Adour*

## UNIVERSITÉ SAVOIE-MONT-BLANC

### Victoire pour les droits syndicaux !

**D**epuis janvier, à l'USMB, les organisations syndicales (OS) des personnels étaient privées de leur droit réglementaire d'expression électronique auprès de toutes et tous les agent-es. Prenant prétexte de messages envoyés à l'automne dernier au déclenchement de l'offensive israélienne sur la bande de Gaza, le président, Philippe Galez, participait ainsi aux opérations de censure et de répression demandées alors par la ministre de l'ESR, Sylvie Retailleau, dans un courrier aux présidences d'université et directions d'unité de recherche. Après avoir suspendu intégralement le droit d'expression de la section CGT, Philippe Galez innovait : son nouveau dispositif de communication empêchait les élu-es syndicaux de rendre compte de leur travail dans les instances de l'université, et entravait la transmission à large échelle de communiqués syndicaux, d'appels à manifester, ou encore la mise en place de caisses de solidarité, à l'instar de l'initiative prise par les OS pendant le mouvement contre la réforme des retraites, en 2023. Pire encore, étant basées sur l'inscription volontaire des collègues, ces nouvelles modalités revenaient de fait à mettre en place le fichage des agent-es proches des syndicats.

C'était sans compter sur la pugnacité des OS de l'établissement. Tournées de service, mise en place d'une liste de diffusion autogérée (sur inscription, mais hors des serveurs de l'université), déclenchement de procédures au tribunal administratif : les moyens déployés ont conduit à ce que Philippe Galez revoie sa copie. En convoquant un CSA extraordinaire fin juin à la seule fin de modifier de nouveau les modalités de communication des OS, le président a tacitement admis sa défaite. Depuis début juillet, les OS peuvent de nouveau envoyer des mails à l'ensemble des 4 000 agent-es titulaires, contractuel-les et vacataires de l'établissement !

*La section de l'université Savoie-Mont-Blanc*



# Budget 2025 : le principe d'austérité courante

Par **ANNE ROGER** et **CAROLINE MAURIAT**,  
cosecrétaires générales

**L**e Premier ministre démissionnaire vient d'envoyer aux ministères des « lettres plafonds » destinées à préparer un budget pour 2025 et reconduisant pour l'essentiel les crédits alloués pour cette année malgré la crise sociale, politique et démocratique majeure inédite dans laquelle Emmanuel Macron a plongé le pays. Comme si les élections de juin et juillet n'avaient pas eu lieu, le gouvernement démissionnaire s'obstine dans le déni de réalité et instaure le principe de l'austérité courante.

Il y a pourtant urgence à répondre à l'enjeu de justice sociale et climatique. La dernière loi sur les retraites doit être abrogée et la nécessaire réforme fiscale dégageant des ressources nouvelles par une juste contribution des plus riches doit enfin être mise en chantier. Il s'agit notamment de financer et de renforcer tous les services publics, dont celui de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), de revaloriser les métiers, les carrières et les rémunérations des personnels de la fonction publique pour répondre entre autres à la crise de recru-

tement générée par des années de politique dogmatique d'austérité.

Pour la FSU, une des priorités est de dégager 50 milliards d'euros de recettes fiscales pour revaloriser la valeur du point d'indice de 10 % dès 2025 (environ 20 milliards) et renforcer par une dotation d'urgence de 30 milliards les moyens alloués aux services publics, pour garantir leur qualité et leur accessibilité partout sur le territoire en finançant les infrastructures comme en créant tous les emplois nécessaires.

## DÉGAGER 50 MILLIARDS D'EUROS

Dans l'ESR, le SNESUP-FSU demande le déploiement d'un plan massif de recrutement de personnels titulaires toutes catégories confondues – 6 000 par an jusqu'en 2035 –, dont 12 000 immédiatement, pour accueillir les 150 000 étudiant-es qui, aujourd'hui, ne trouvent pas de place dans le service public de l'ESR. Le budget de la Mires doit également être augmenté de 2 milliards d'euros pour que les missions de recherche et de formation puissent être assurées partout sur le territoire et pour mettre fin aux nombreuses inégalités entre les établissements, les étudiant-es et les personnels. ■

*Le SNESUP-FSU demande le déploiement d'un plan massif de recrutement de personnels titulaires toutes catégories confondues.*

# La réforme de la FDE ne sera pas mise en œuvre à la rentrée

Par le **COLLECTIF FDE**

**A**près des mois d'annonces médiatiques, de fuites diverses, d'opposition syndicale unanime et de déni ministériel, c'est confirmé : la réforme des concours et de la FDE ne se mettra pas en place à la rentrée. C'est une bonne nouvelle pour des raisons de fond, de forme, de méthode et de calendrier.

Le passage en force était pourtant bien prévu : la ministre de l'Éducation nationale du gouvernement démissionnaire, Nicole Belloubet, souhaitait publier le décret le plus rapidement possible, après que le Conseil d'État aurait rendu son avis (le 9 juillet), et cela en plein contexte de dissolution, après la défaite du gouvernement aux élections et au mépris des demandes de report répétées. Le ministère a finalement annoncé, le 17 juillet, que cette réforme était « différée ».

Ce qui a bloqué la signature du décret relevait plus du financement de la réforme

que du fond ou de la méthode, mais l'action syndicale, son unité et sa persévérance ont pesé : l'analyse des textes pour souligner les questions et problèmes structurels (statut des M1, par exemple), le boycott des dernières instances qui a obligé le ministère à décaler le calendrier, la communication très large, la recension des motions et des courriers, l'interpellation des instances et des élus, l'information des collègues... tout cela n'a pas été vain. Restons groupés ! Invitons les collègues à se syndiquer !

## POUR UNE AUTRE RÉFORME

Tout est maintenant dans les mains du prochain gouvernement. Le SNESUP-FSU continue de demander l'ouverture de réelles négociations dès la rentrée, dans le respect des équipes et des étudiant-es, de leurs représentant-es et des instances. Pour une autre réforme, qui améliore vraiment les modalités et contenus de la formation et apporte stabilité et sérénité aux équipes. ■

*Le SNESUP-FSU continue de demander l'ouverture de réelles négociations dès la rentrée.*

# Le couac du calendrier de la qualification

Par **PHILIPPE AUBRY**,  
membre du bureau national

**D**ébut juillet, la DGRH de notre ministère a défini un calendrier pour la campagne de qualification 2025 qui imposait un avancement drastique des dates de soutenance de thèse. Elle l'a publié tel quel le 9 juillet, sans prendre en compte les remarques du bureau de la CP-CNU. Cette annonce tardive, susceptible de mettre en difficulté les doctorant-es, leurs encadrant-es et les écoles doctorales, a suscité un mécontentement général, qui a conduit la DGRH à repousser les dates de dépôt de dossier de qualification jusqu'au 17 janvier pour les soutenances tenues entre le 23 novembre et le 10 janvier.

## RÉPONSES PARTIELLES

Au CSAMESR du 16 juillet 2024, le SNESUP-FSU a exprimé sa satisfaction que la raison ait été entendue, tout en soulignant que la modification en urgence du calendrier ne prenait pas en compte le temps requis par les travaux du CNU pour traiter environ 13 000 dossiers. Nos questions sur le budget

et les conditions concrètes du déploiement de la nouvelle application Web Odyssée, qui remplace Galaxie, pour la qualification cette année, puis pour les autres procédures de gestion des EC, n'ont reçu que des réponses partielles\*. La DGRH a mis en avant le besoin de satisfaire à des normes RGPD qui excluraient l'accès à des dossiers de candidature tant qu'ils ne sont pas déclarés recevables, ainsi qu'une transmission des dossiers aux rapporteurs progressive dans le temps au titre de l'égalité entre candidat-es. Mais elle est incapable de dire comment, avec cette mise en place précipitée, les sections CNU pourront réaliser l'examen des dossiers en huit semaines avec un nouveau logiciel qu'elles n'ont pas testé, quand elles en prenaient quatorze auparavant, et avec un début de travail repoussé du 27 novembre au 21 janvier.

Dès la rentrée, le SNESUP-FSU reviendra sur ces problèmes avec le ministère. Il serait temps que ce dernier comprenne que, pour la suite de la mise en œuvre d'Odyssée et pour les calendriers des procédures de gestion des EC, il faut une préparation bien en amont et avec les représentant-es des EC. ■

*Il serait temps que le MESR comprenne qu'il faut une préparation bien en amont et avec les représentants des EC.*

\* [www.snesup.fr/article/declaration-fsu-au-csa-mesr-du-16-juillet-2024](http://www.snesup.fr/article/declaration-fsu-au-csa-mesr-du-16-juillet-2024).

# Le SNESUP-FSU toujours au côté de Pinar Selek

Par **ANNE ROGER** et **CAROLINE MAURIAT**,  
cosecrétaires générales

**L**e vendredi 28 juin 2024, notre collègue Pinar Selek a été jugée en Turquie pour la cinquième fois.

Alors qu'elle est poursuivie depuis vingt-six ans par le pouvoir turc, qu'elle a déjà été acquittée quatre fois, elle fait toujours l'objet d'une demande d'extradition, et est dès lors privée de sa liberté de circulation. En outre, sa sécurité est aujourd'hui menacée.

Avec de nombreuses organisations syndicales, d'élu-es, de personnels universitaires, de sociétés savantes et de nombreuses et nombreux militant-es associatifs, le SNESUP-FSU était une nouvelle fois présent au procès qui a eu lieu à Istanbul, le vendredi 28 juin, sur la base d'une nouvelle accusation infondée. Cette mobilisation a encore permis d'empêcher les autorités turques d'obtenir pour Pinar Selek l'accusation de lien avec le terrorisme par le tribunal d'instance d'Istanbul. Devant la plaidoirie sans faille, le juge a reporté l'audience au 7 février 2025 en demandant la pré-

sence de Pinar Selek et en refusant qu'elle soit entendue par voie de commission rogatoire, comme le permet pourtant la pratique de l'entraide pénale internationale.

## ACHARNEMENT JUDICIAIRE

Devant la situation aussi intolérable qu'injuste qu'elle vit depuis de trop nombreuses années, le SNESUP-FSU réaffirme son soutien à Pinar Selek. Il appelle les autorités françaises à s'assurer de sa sécurité et à intervenir auprès du pouvoir turc pour que cesse cet acharnement judiciaire.

Le SNESUP-FSU dénonce également à cette occasion l'instrumentalisation par les autorités turques d'un événement scientifique organisé en France, dans le cadre académique universitaire, par l'université Côte d'Azur, l'université Paris Cité, le CNRS et l'IRD, en avril dernier, à l'occasion du festival Printemps des migrations, pour porter des accusations calomnieuses et mensongères de terrorisme non seulement contre notre collègue, mais également contre des universités et organismes publics de recherche français. ■

*Cette mobilisation a permis d'empêcher les autorités turques d'obtenir l'accusation de lien avec le terrorisme.*

## Dominique Guillet, ancien secrétaire de section de l'université de Strasbourg

**N**otre camarade Dominique Guillet nous a quittés le 21 juin dernier, victime d'un accident de la circulation, à l'âge de 80 ans. Dominique avait été secrétaire de la section SNESUP-FSU de l'université de Strasbourg, trésorier, membre du bureau, élu au conseil d'administration de l'université Robert-Schumann.

Il était un militant très reconnu au sein de l'université pendant plus de quarante ans et a accompagné de très nombreux membres du personnel. Il a notamment contribué à mettre en place un soutien juridique en vue d'obtenir au Conseil d'État la « CDIisation » de plusieurs enseignant-es contractuel-les de l'université de Strasbourg. Il avait aussi effectué des interventions régulières sur les forums nationaux de notre syndicat consacrés aux droits des personnels et à l'analyse des textes réglementaires. Ses

réponses aux questions posées par d'autres militants et militantes témoignaient de son travail de fond sur ces sujets et de son engagement. Elles ont contribué à la défense de collègues au-delà de son propre établissement.

Il officiait à l'IUT d'informatique et faisait également partie, d'après ses ancien-nes étudiant-es, de ces enseignants dont on se souvient longtemps.

Dominique était un homme attaché à son organisation syndicale et à sa fédération. Il était curieux, ouvert aux autres, aimait parler et convaincre. Par son engagement, il a participé à faire grandir la FSU du Bas-Rhin.

Le SNESUP-FSU lui doit beaucoup. L'université lui doit beaucoup. La FSU lui doit beaucoup. À sa famille et à ses proches, le SNESUP-FSU adresse tout son soutien. ■

## Marcel Berge, ancien secrétaire général du SNEP-FSU

**M**arcel Berge, premier secrétaire général du SNEP (1969-1979), vient de nous quitter à 95 ans.

Militant « enraciné » dans l'EPS, Marcel Berge était aussi un militant fédéral (FEN), d'abord dans sa section départementale de l'Ardèche dont il fut secrétaire départemental (tendance Bouches-du-Rhône), mais aussi sur le plan national. Militant du PCF (Aubenas, fédération de l'Ardèche, commissions nationales Sport et Éducation), il fut également un opposant résolu à la guerre d'Algérie, ce qui lui valut de faire partie des quatre emprisonnés d'Aubenas.

Très soucieux des revendications « corporatives » et des situations personnelles des syndiqués auxquelles il apportait un suivi rigoureux, il mettait également au centre de ses préoccupations le métier d'enseignant et les contenus disciplinaires.

Dès les débuts de son mandat de secrétaire général, il participa activement aux travaux intersyndicaux sur les nécessaires évolutions des métiers de l'enseignement, dont la formation, et notamment celle des professeurs d'EPS, alors déconnectée de l'université (EPS rattachée au ministère des Sports).

Il fut à l'initiative de l'organisation, avec le SNESUP, du premier colloque, tenu en 1971, à la Sorbonne, sur la formation et la recherche univer-



Marcel Berge, en 2004, avec des étudiant-es d'EPS grévistes.

sitaires dans le domaine des activités physiques et sportives. La même année, le SNES, le SNEP, le SNESUP et le SNPDEN (professeurs des ENI) organisent le colloque « Former des maîtres ». Cet important travail de réflexion et la poursuite de l'action débouchent sur la mise en place de la première formation universitaire des professeurs d'EPS en 1975 et la création de la licence Staps (1977). Le cursus fut achevé après l'intégration de l'EPS à l'Éducation nationale en 1981, avec la maîtrise puis le doctorat et l'agrégation (1982).

Ayant passé le témoin à Jacques Rouyer en 1979 et repris un poste à Marseille, Marcel Berge continua de militer, notamment en organisant et en assurant la pérennité du service juridique du SNEP. ■



# Congrès d'étude L'université publique à l'épreuve des ruptures

Le congrès d'étude du SNESUP-FSU s'est déroulé les 5 et 6 juin derniers à l'INSPÉ de Poitiers, lieu symbolique en ces temps de mise à mal de la formation des enseignant-es. Près de 100 délégué-es étaient présent-es pour représenter leurs sections (44 sections représentées) et prendre activement part aux échanges.

**Dans un contexte de coupes budgétaires particulièrement sévères couplées à des attaques inédites du service public** à travers la perspective d'une nouvelle loi de la fonction publique, l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) est profondément questionné. L'urgence climatique fait également émerger de nouvelles problématiques qui interrogent nos métiers et nos conditions de travail.

**Plus spécifiquement, l'acte II de l'autonomie des universités porté par la ministre S. Retailleau**, associé au « choc de simplification » de la recherche, entraîne l'ESR vers une réorganisation et un asservissement toujours plus grand aux injonctions libérales. La volonté d'ouvrir le marché au secteur privé – déjà dans la course –, face au marché juteux que représentent aussi bien les formations supérieures que la recherche, est très claire.

**La thématique soumise à la réflexion visait à éclairer les transformations et contributions de l'ESR face aux ruptures** de nature différente auxquelles il doit faire face, qu'elles soient écologiques, politiques, pédagogiques ou institutionnelles. Plus précisément, les trois thèmes suivants ont été abordés : « Urgence écologique : quelles contributions de l'ESR ? », « L'autonomie des universités, acte II : à quel prix ? » et « Enseignement supérieur et recherche : entre service public et marché ? ».

**Nous vous livrons dans ce dossier les textes qui sont le résultat des discussions et synthèses** réalisées durant ces deux jours de réflexion collective qui se sont tenus juste avant les élections européennes.

**Dans un contexte particulièrement incertain sur de multiples plans, et face à une banalisation très préoccupante des idées d'extrême droite, le SNESUP-FSU sort de ce congrès renforcé**, avec des pistes solides pour poursuivre son action pour le développement d'un service public de l'ESR ambitieux, au service de l'intérêt général et du plus grand nombre. ■



# Appel du congrès

## Faire front pour nos libertés, contre une démocratie bâillonnée

**Autonomie des universités, réforme de la FDE, guerre Israël-Palestine ou encore défense des libertés académiques, autant de sujets débattus lors du congrès d'étude qui a eu lieu les 5 et 6 juin à l'INSPÉ de Poitiers.**

*La plupart des mesures d'expérimentation envisagées par les établissements et le ministère ne peuvent être mises en place sans changer le cadre légal.*

### FAIRE ÉCHEC À L'ACTE II DE L'AUTONOMIE

Dans le cadre de l'autonomie acte II, le ministère a lancé une « expérimentation » dans neuf établissements « volontaires », qui doivent choisir plusieurs actions à mettre en œuvre en vue d'une généralisation à l'été 2025. La liste des actions élaborée par le ministère et les établissements prévoit des dispositions en termes de ressources humaines inacceptables, comme la suppression de la référence aux 192 heures et 384 heures et la modulation des services, l'élargissement du dispositif de recrutement du type chaires de professeur junior à d'autres corps, la déconcentration de la gestion des personnels Biatss et enseignant-es, et la dépossession du CNU de ses prérogatives comme la qualification MCF ou l'attribution des CRCT.

La plupart des mesures d'expérimentation envisagées par les établissements et le ministère ne peuvent être mises en place sans changer le cadre légal.

Le SNESUP-FSU appelle les collègues des établissements à refuser de participer à ces expérimentations en rappelant le caractère illégal des mesures « exploratoires ».

Le SNESUP-FSU appelle toutes et tous les collègues à se saisir du tableau des mesures, à se réunir et à débattre pour construire les mobilisations qui permettront de faire échec à cet acte II. Il a invité à participer au webinaire organisé sur le sujet avec le SNASUB-FSU, le SNEP-FSU et le SNCS-FSU, le 11 juin 2024, et à préparer une mobilisation massive pour repousser ce projet de destruction du service public de l'ESR.

### RÉFORME DE LA FORMATION DES ENSEIGNANT-ES (FDE) : UN PROJET INAPPLICABLE !

Au-delà d'un calendrier totalement délirant, les grandes lignes de la réforme se dévoilent : création d'une licence spécifique pour les professeur-es des écoles, déplacement de tous les concours de recrutement (sauf agrégation) en fin de L3, formation de deux ans après concours. Sur le fond, le SNESUP-FSU continue de dénoncer les nombreux problèmes et impensés : contenus de formation

envisagés qui nient la didactique et la recherche, statut de l'étudiant-e après concours, choix des formateur-rices, maillage territorial, organisation, pilotage... jusqu'à la nature de la structure de formation elle-même, qui met en danger la dimension universitaire de la formation.

Le MESR, obéissant aveuglément au MEN, entend que tout soit mis en place dès la session 2025.

Face au mépris et à l'amateurisme du ministère, le SNESUP-FSU refuse la réforme et exige que le gouvernement retire sa copie et engage d'urgence un travail de fond, avec les acteurs et actrices concernés, pour une FDE à l'université de haut niveau.

Avec d'autres organisations de l'ESR, le SNESUP-FSU appelle les collègues, en équipe, à ne pas devancer l'opérationnalisation d'une réforme pour laquelle nous ne disposons toujours d'aucun texte stabilisé.

Il a appelé à se rassembler à Paris le 11 juin devant le ministère de l'Éducation nationale, où devait se tenir le CSA ministériel consacré à la formation des enseignant-es et devant les rectorats partout sur le territoire, pour obtenir le report de la réforme et l'ouverture immédiate de réelles concertations.

La rentrée universitaire doit se doubler d'une rentrée sociale offensive. Travaillons-y toutes et tous ensemble, dès maintenant et le plus largement possible !

### RECONNAISSANCE D'UN ÉTAT DE PALESTINE : MAINTENANT !

Notre congrès d'étude s'est déroulé dans un climat international et européen lourd, marqué par les guerres et les menaces pour la démocratie. Alors que l'extrême droite au pouvoir en Israël amplifie la guerre contre la population de Gaza et de Cisjordanie, alors que la Cour internationale de justice évoque une suspicion de génocide et de crime contre l'humanité, le SNESUP-FSU réitère son exigence d'un cessez-le-feu immédiat, d'un accès sans restriction à l'aide humanitaire d'urgence et du respect du droit international et des résolutions de l'ONU. Dans le contexte du vote de l'ONU, de la reconnais-



© Snesup

sance par l'Espagne, l'Irlande, la Norvège et la Slovénie, le SNESUP-FSU soutient avec la FSU la demande de reconnaissance d'un État de Palestine par la France.

Le SNESUP-FSU exprime sa solidarité et apporte son soutien aux universitaires de toutes nationalités qui appellent à la paix dans toutes les zones de guerre et qui se mobilisent pour que les conflits s'arrêtent au péril de leur activité scientifique et pédagogique voire de leur vie. Il appelle à cesser les coopérations universitaires avec les institutions académiques susceptibles de contribuer aux violations des droits à l'éducation et des droits humains. Il appelle les institutions à œuvrer, par tout ce qui est en leur pouvoir, à la fin de ce conflit.

Dans les universités françaises, le SNESUP-FSU apporte son soutien aux personnels mis en cause, ainsi qu'aux étudiant-es abusivement mis-es en garde à vue ou poursuivi-es par leur établissement pour avoir voulu débattre du conflit israélo-palestinien.

Il a appelé à participer aux manifestations pour une paix juste et durable le 8 juin à Paris et dans toute la France, et à s'inscrire dans le

développement de la dynamique de mobilisation à l'initiative de la jeunesse.

#### FAIRE FRONT POUR NOS LIBERTÉS

Le SNESUP-FSU rappelle que l'indépendance des enseignant-es-chercheur-ses (EC), principe consacré par le Conseil constitutionnel, est un des fondements de leur capacité à produire du savoir et à le diffuser. Plus généralement, il s'agit aussi de défendre la liberté d'expression sur tous les sujets au sein des universités et de conforter le caractère inaliénable de la liberté académique des EC. En ce sens, l'invocation de la neutralité des universités par la ministre est un contresens. Aucune charte, aucune enquête parlementaire ne doit pouvoir museler la parole et empêcher les débats indispensables dans une démocratie.

Le SNESUP-FSU a appelé plus largement, avec une centaine d'organisations et de personnalités de la société civile, à faire front pour nos libertés, contre une démocratie bâillonnée, le 8 juin à Paris. ■

**53 POUR ; 5 CONTRE ; 0 ABSTENTION ; 0 NPPV**

Séance plénière, avec (de g. à d.) Hervé Lelourec (debout), Maxime Amblard, Nathalie Lebrun, Heike Romoth, Lionel Dutheil, et les secrétaires générales, Caroline Mauriat et Anne Roger.

*Aucune charte, aucune enquête parlementaire ne doit pouvoir museler la parole et empêcher les débats.*

### FAIRE BARRAGE À L'EXTRÊME DROITE

Nous étions à la veille d'un scrutin européen qui pouvait voir l'extrême droite franchir un niveau jamais égalé dans l'histoire de l'Union européenne. Les résultats des élections européennes devaient avoir des conséquences importantes sur l'ESR et plus largement sur l'ensemble de la société. À quelques jours du scrutin, les listes d'extrême droite, dont la politique menée par le gouvernement fait le jeu, ont cumulé près de 40 % des intentions de vote, confirmant l'enracinement inquiétant des partis d'extrême droite dans le paysage politique français. Le SNESUP-FSU a appelé à voter massivement le dimanche 9 juin aux élections européennes pour faire mentir les prévisions. Pas une voix pour l'extrême droite !



## THÈME 1

# Urgence écologique : quelles contributions de l'ESR ?

**Acteurs essentiels des questions liées à l'urgence écologique, l'enseignement supérieur et la recherche produisent des connaissances à même de participer à la résolution des problématiques qui se posent en matière de réchauffement climatique et d'aider à l'adaptation de la société pour faire face au changement majeur en cours\*.**

**L**e mois de mai 2024 est le douzième mois consécutif le plus chaud jamais enregistré à la surface de la planète, conformément aux prévisions des modèles climatiques du GIEC. Dans ce contexte de réchauffement très rapide, et alors que six des neuf limites planétaires sont franchies depuis 2023, le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche est, toutes disciplines confondues, un acteur incontournable des questions de société liées à l'urgence écologique. Il alerte par ses découvertes scientifiques l'ensemble de la communauté internationale, accueille toute une classe d'âge à l'université et la forme à la pensée critique, il produit des connaissances à même de participer à l'atténuation, l'adaptation, la résolution des problématiques qui se posent. Pour œuvrer pour le bien commun et l'intérêt général, la société a besoin d'un service public de l'ESR préservé de toute pression économique et politique.

Les bouleversements actuels et à venir confirment les méfaits d'un système capitaliste et productiviste qui aggrave les inégalités sociales et détruit les équilibres sociaux et environnementaux en maintenant le modèle d'une croissance infinie dans un monde aux ressources limitées. La recherche effrénée de profit détruit les écosystèmes en dérégulant le climat et la nature. Le gouvernement en place culpabilise les citoyen·nes par ses appels aux gestes individuels sans favoriser les mesures collectives indispensables face à ces enjeux, tout en détricotant les quelques avancées antérieures et en aggravant la situation environnementale.

### PRÉSERVER L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Sous le couvert de l'urgence écologique (souvent réduite à la seule transition énergétique, alors que d'autres aspects sont essentiels, comme la préservation des ressources en eau ou de la biodiversité), le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche multiplie les annonces en mode plan de communication

et impose ses choix idéologiques en fléchant les moyens sur des solutions choisies unilatéralement. Dans nos établissements, des décisions imposées et non concertées prises pour atténuer l'impact de nos activités et aux effets souvent dérisoires détériorent les collectifs de travail et creusent les inégalités, entravent nos activités, pour un bénéfice environnemental qui n'est pas toujours scientifiquement étayé voire questionné. Au contraire, il est nécessaire de réfléchir collectivement et syndicalement aux implications sur nos conditions de travail et de s'engager dans les nécessaires évolutions de nos pratiques.

Pour répondre aux enjeux, nous avons besoin d'un service public de l'ESR redynamisé et solidaire, redonnant espoir et reconnaissance à ses différents acteurs et financé par des crédits publics, à l'opposé des propositions délétères contenues dans l'acte II de la loi de transformation de la fonction publique.

Le statut général de la fonction publique et la liberté académique doivent être confortés pour garantir une indépendance indispensable face au marché et aux lobbys de toutes sortes qui recherchent le profit de quelques-uns. Il est essentiel de préserver l'intérêt général et celui des plus fragiles et précaires en priorité, avec des moyens pérennes programmés, notamment financiers et humains, à la hauteur des enjeux.

Le plan climat-biodiversité dans l'ESR est maintenant mis en place et décliné dans tous les établissements. Pourtant, rares sont ceux qui ont organisé des discussions sur le sujet dans les diverses instances représentatives des personnels (CSA et F3SCT notamment), alors que l'organisation du travail, la santé et la sécurité sont et seront largement concernées. Le SNESUP-FSU appelle à s'emparer du sujet dans les établissements, au plus près des collègues et en cohérence avec l'organisation du territoire et les contraintes climatiques locales, et à porter des propositions construites collectivement dans les instances pour aller bien

*Pour œuvrer pour le bien commun, la société a besoin d'un service public de l'ESR préservé de toute pression économique et politique.*

\* Les éléments issus des derniers congrès sont en ligne et restent d'actualité : [snesup.fr/sites/default/files/fichier/urgence\\_ecologique\\_-\\_mandats\\_snesup.pdf](https://snesup.fr/sites/default/files/fichier/urgence_ecologique_-_mandats_snesup.pdf).



© Snesup

au-delà de l'ambition dérisoire de l'obtention du seul label Développement durable et responsabilité sociale (DD&RS).

#### PLAN DE FINANCEMENT DE L'ÉTAT

Concernant la transition énergétique et la diminution de l'émission des gaz à effet de serre, l'isolation thermique des bâtiments et l'amélioration des systèmes de chauffage-climatisation décarbonés sont essentielles et demandent un financement important qui ne peut pas être fait sur ressources propres. Le SNESUP-FSU demande qu'un plan de financement de l'État soit mis en place pour les campus. Il alerte les établissements sur le gouffre financier occasionné par l'adaptation des bâtiments au changement climatique. Il réaffirme son opposition à la dévolution du patrimoine et exige du MESR un audit bâtiminaire précis du parc immobilier universitaire.

Le recours au numérique ne peut pas être une solution durable à généraliser. D'un côté, les conséquences de son utilisation autre que ponctuelle sont connues et délétères : déshumanisation, destruction des collectifs, augmentation du temps de travail, enseignements dégradés, rigidité des procédures, etc. De l'autre côté, il est nécessaire de demander l'établissement du coût environnemental véritablement sérieux de son utilisation en intégrant toutes les données (cycle de vie du matériel, coût, dépense énergétique notamment).

Dans le bilan environnemental de nos activités, les déplacements domicile-travail sont importants, plus importants que ceux liés aux missions de recherche notamment, et les déplacements des étudiants le sont plus encore. Dans ce contexte, le SNESUP-FSU appelle à développer tous les instruments qui permettent de

diminuer la part de ce type de déplacements : mutation pour rapprochement de conjoint-e, développement des universités de proximité, limitation des déplacements intersites, mobilités douces et transports collectifs notamment.

#### S'APPUYER SUR LE COLLECTIF

Pour avancer sur les défis auxquels nous avons à faire face, l'appui sur le collectif est indispensable pour construire et diffuser des solutions et faire des choix raisonnés qui ne détruisent ni nos métiers ni nos conditions de travail.

La situation environnementale amène parfois certains collègues et étudiants à recourir à des modalités d'action diverses. Tout en s'inscrivant pour sa part dans une action syndicale collective, le SNESUP-FSU aide les collègues menacés de sanctions à défendre leurs droits. Il rappelle le principe de proportionnalité et le fait que la liberté d'expression doit être préservée.

Notre communauté est riche de ses expertises, de sa méthodologie scientifique, de ses capacités d'analyse et d'invention, de son fonctionnement collégial, de son réseau international : autant d'atouts indispensables face aux enjeux qui sont déjà là. Mobilisons nos atouts, mobilisons-nous !

En travaillant de concert avec les autres organisations syndicales, le milieu associatif et les ONG, le SNESUP-FSU appelle à construire les cadres de mobilisation et des propositions pour impulser les changements nécessaires afin d'accompagner l'ensemble de la société dans les choix qu'elle va devoir faire à très court terme et pour l'avenir. ■

**59 POUR ; 0 CONTRE ; 4 ABSTENTIONS ;  
4 NPPV**

Échange autour du thème 1,  
avec Anne Roger  
et Michèle Artaud.

*Le SNESUP-FSU appelle à construire les cadres de mobilisation et des propositions pour impulser les changements nécessaires.*



## THÈME 2

# L'autonomie des universités, acte II : à quel prix ?

Au début du printemps, c'est un programme d'expérimentation particulièrement destructeur que le MESR a décidé de mettre en place, entraînant des modifications du Code de l'éducation et des dérogations aux décrets statutaires.

Le SNESUP-FSU demande la titularisation des contractuel-les et la création des emplois titulaires d'EC et d'ESAS à la hauteur des besoins.

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a lancé le 26 mars l'expérimentation de l'acte II de l'autonomie des universités, avec neuf établissements pilotes désignés volontaires. Ce programme est destructeur pour les enseignant-es chercheur-ses (EC) et les enseignant-es (ESAS) déjà en poste ou en devenir. En effet, le gouvernement prévoit d'étendre à toute la communauté universitaire les points d'expérimentation en modifiant le Code de l'éducation et les décrets statutaires.

Le maintien des statuts actuels est une garantie afin de pouvoir accomplir nos missions d'enseignement et de recherche et pour un service public d'enseignement supérieur et de recherche de qualité.

### UNE ABSENCE DE DÉMOCRATIE

Les points d'expérimentation, qui dérogent aux décrets et entraînent les universités dans l'illégalité, sont actuellement choisis par les seules équipes présidentielles dans l'opacité la plus totale, alors qu'ils entrent dans les prérogatives des CSA et des CA d'établissement. Le SNESUP-FSU s'oppose fermement à toute tentative de modification des textes réglementaires.

### DES MESURES À COMBATTRE

Les propositions en termes de ressources humaines induisent la dérégulation des statuts, avec pour constante la gestion locale des carrières (CRCT, CPP...) et la disparition de la qualification des maître-ses de conférences (MCF).

Cela constitue une nouvelle attaque contre le CNU. Le transfert de la gestion des Biatss et des ESAS vers les établissements serait à l'origine de nombreux retards de carrière et d'inégalités.

Le SNESUP-FSU rappelle son attachement au CNU. Il souhaite conforter son rôle décisionnaire dans la gestion des carrières des EC et renforcer ses prérogatives, en lui confiant un dispositif de repyramidage national des EC, à l'opposé du dispositif actuel qui favorise le localisme.

Les établissements se verraient attribuer des quotas locaux – et non pas nationaux – de promotions, empêchant les collègues des établissements sans vivier suffisant de pouvoir candidater. Pour les ESAS, la FSU a au contraire obtenu que le principe d'accès à la hors-classe pour toutes et tous soit respecté par application d'un barème national unique tenant compte de l'ancienneté.

### UNE DÉGRADATION DE NOS CONDITIONS DE TRAVAIL

Ces mesures sont la prolongation de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU). Dans les faits, l'État n'a pas accru les subventions pour charge de service public en fonction de l'évolution de la masse salariale et des effectifs étudiants, augmentant ainsi le nombre de contractuel-les, de vacataires, d'heures complémentaires, et du gel des postes (cf. infographie). Cette tendance va s'intensifier avec le boom des départs à la retraite d'ici à 2030.

Comme les contractuel-les LRU, les nouveaux contrats de chaire de professeur junior (CPJ) créés par la LPR se retrouvent sous pression. Le SNESUP-FSU demande la titularisation des contractuel-les et la création des emplois titulaires d'EC et d'ESAS à la hauteur des besoins.

Alors que le ministère propose d'étendre aux MCF les procédures de prétitularisation, sur le modèle des CPJ, le SNESUP-FSU rappelle son opposition à la création de nouveaux corps d'EC et d'ESAS, qui entraînerait une dérégulation des obligations réglementaires de service et une comptabilisation des services sans référence nationale. Dans ce contexte, un alourdissement de la charge de travail des EC et des ESAS par l'ajout de nouvelles missions statutaires ou une modulation à la hausse est inacceptable. L'instauration d'un référentiel d'équivalences horaires

ÉVOLUTION EN BASE 100 DES EFFECTIFS DEPUIS LA LOI LRU





Discussion sur le thème 2, avec Raymond Grüber et Caroline Mauriat.

pour toutes et tous, y compris les non-titulaires, avec une grille nationale, est une nécessité.

### RÉFORME DE LA GOUVERNANCE

Il est envisagé que les établissements puissent adopter le statut de grand établissement, avec « *un cadre juridique minimum* » comme dans les établissements expérimentaux (EPE) actuels. Ces EPE se caractérisent par un affaiblissement de la représentativité des personnels et des étudiant·es dans les conseils centraux, ce qui accroît le pouvoir du ou de la président·e et limite la possibilité de changement d'équipe présidentielle une fois l'expérimentation lancée. La création de structures intermédiaires et la disparition de certains conseils centraux rendent les processus de décision difficilement lisibles et génèrent une grande tension entre les collègues qui se retrouvent à gérer une pénurie organisée par le ministère.

Le SNESUP-FSU demande qu'aucun nouvel EPE ou grand établissement ne soit créé et que tous les EPE existants engagent leur sortie de l'expérimentation, pour un retour à des universités régies par les dispositions communes du Code de l'éducation avec de vraies instances de gouvernance collégiale.

Le SNESUP-FSU défend le dialogue entre la formation et la recherche au sein de composantes de formation et de recherche (UFR, instituts, écoles...). Les règles spécifiques qui régissent les instituts et écoles internes, ainsi que des services communs seraient supprimés, ouvrant la porte à la sous-traitance de certaines missions par le privé, voire à la suppression pure et simple de certaines missions. L'acte I de la LRU avait déjà porté un coup à l'autonomie des instituts, l'acte II achève le travail.

### LES DANGERS DE LA DÉVOLUTION DU PATRIMOINE

La facilitation de la dévolution du patrimoine et du recours à l'emprunt porte les germes d'une mise en faillite programmée des établissements en aggravant davantage leur déficit. Cela présume une dégradation des bâtiments et, à terme, leur destruction ou leur cession au privé. Le SNESUP-FSU est opposé à ce nouveau défausse-

ment de l'État. Au contraire, il défend la mise en place d'un vrai plan de rénovation de l'ensemble du patrimoine immobilier des établissements d'enseignement supérieur et de recherche par l'État et les collectivités territoriales pour faire face au défi du changement climatique, conformer le patrimoine aux normes de sécurité, et pouvoir accueillir la croissance des effectifs en investissant sans contraindre les établissements à s'endetter, à geler des emplois et à recourir aux partenariats public-privé.

### AUTONOMIE DE L'OFFRE DE FORMATION

Le renforcement de l'autonomie sur l'offre de formation mettra de facto les établissements en concurrence (création de diplômes locaux). Une dérégulation avec une baisse du nombre d'heures de formation est à craindre. La suppression de divers avis d'instances nationales ouvrirait la voie à la création d'un marché des diplômes. Le SNESUP-FSU est attaché au caractère national des diplômes et à une évaluation a priori par le Cneser permettant à toutes et tous les bachelier·ières l'accès à l'enseignement supérieur public et à la poursuite d'études.

### LIEN AVEC LES ORGANISMES DE RECHERCHE

À la suite du rapport Gillet, le ministère a lancé à la rentrée 2023 une expérimentation de « simplification » des relations avec les organismes de recherche sur 17 sites, de manière complètement opaque. Les premières mesures de simplification reportent les tâches administratives sur les collègues. Derrière le terme de simplification se cache en fait une déshumanisation.

Le congrès s'oppose totalement à ce projet gouvernemental et exige son abandon. Il faut de plus mettre un terme définitif à la LRU en l'abrogeant.

Le congrès mandate le bureau national – en lien avec les autres syndicats de la FSU – pour reprendre la trame du document qui a fuité, en rappelant les mesures illégales à ce jour et les mandats du SNESUP-FSU, et ainsi étayer le contre-projet qu'il propose. ■

**64 POUR ; 4 CONTRE ; 0 ABSTENTION ; 1 NPPV**

*La facilitation de la dévolution du patrimoine et du recours à l'emprunt porte les germes d'une mise en faillite programmée des établissements en aggravant davantage leur déficit.*

TEXTE COMPLET DE LA SYNTHÈSE : [www.snesup.fr/article/synthese-theme-2-lautonomie-des-universites-acte-ii-quel-prix](http://www.snesup.fr/article/synthese-theme-2-lautonomie-des-universites-acte-ii-quel-prix)



## THÈME 3

# Enseignement supérieur et recherche : entre service public et marché ?

**En modifiant en profondeur la gestion des universités, la loi LRU a introduit un autre mode de gouvernance, qui repose sur une autonomie toujours plus grande des établissements, aboutissant à une marchandisation de plus en plus importante de l'enseignement supérieur et de la recherche.**

**D**ans le contexte de la LRU, d'une logique de marchandisation et de gestion managériale des établissements publics, et face à la baisse constante du budget par étudiant, les établissements sont contraints de rechercher des ressources propres pour maintenir et développer leur offre de formation. Cette course a des conséquences sur la pédagogie, la recherche et les conditions de travail.

La non-compensation par l'État des augmentations salariales en 2023 et 2024, pourtant largement insuffisantes, ainsi que les dernières coupes budgétaires accentuent cette orientation. Les regroupements d'établissements, notamment dans le cadre des Comue et des EPE, ont intégré des établissements privés qui émargent aux financements publics. La possibilité de création de diplômes – bachelor, master –, l'usage « commercial » autour des fiches RNCP créent une confusion avec les diplômes nationaux et remettent en cause le monopole de la collation des grades par l'État et les universités. Dans le même temps, l'enseignement supérieur privé lucratif se développe : libéralisation de l'administration des CFA, manne publique de l'apprentissage (les subventions publiques allouées à l'apprentissage sont passées de 7 milliards d'euros en 2017 à 22 milliards en 2023). En 2024, 83 % des places proposées en apprentissage sur Parcoursup sont le fait d'établissements privés et un quart des étudiants sont inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur privé, contre un sur cinq en 2017.

### SOUS-DOTATIONS

Les inégalités de dotations ministérielles par étudiant dans les établissements détériorent les conditions d'accès au service public sur l'ensemble du territoire et les conditions de travail des agents.

Les sous-dotations des établissements publics par le MESR conduisent à trois dérives principales :

- le recours massif aux heures complémentaires pour maintenir les formations, ce qui sur-

charge les collègues et réduit le temps consacré à la recherche ;

- la course aux appels à projets pour la recherche ou la pédagogie avec des taux de succès faibles, qui amène les lauréats, une fois le financement terminé, à devoir de nouveau postuler, au risque d'arrêter le projet ou d'en fermer d'autres, et qui conduit à multiplier les recherches partenariales avec les entreprises privées ;

- la généralisation du recours aux appels à projets, qui génère une augmentation des tâches administratives, intensifie le travail des collègues, enseignants, enseignants-chercheurs et des personnels administratifs.

Dans les établissements publics, l'injonction à l'ouverture de places en apprentissage

*Les inégalités de dotations ministérielles par étudiant dans les établissements détériorent les conditions d'accès au service public.*



modifie les conditions d'accès aux formations des étudiants en subordonnant leur inscription à l'embauche par une entreprise, et entraîne un rabotement des programmes de formation. Si l'apprentissage est une modalité pédagogique soutenue par le SNESUP-FSU, il ne doit pas se substituer à la formation initiale sous statut étudiant.

### REVENDEICATIONS

Le SNESUP-FSU revendique :

- la primauté du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche qui garantit l'inclusion, la mixité des étudiants et un large éventail de formations de qualité. Les bénéfices démocratiques et socio-économiques de l'augmentation de la qualification des citoyens dépassent leur seul bénéfice individuel ;
- le monopole de la collation des grades par l'État et les universités ;
- l'abrogation de la LRU ;
- l'affectation des subventions de l'État en proportion des besoins et de l'activité des établissements pour ne plus être tributaires des aides ou subventions des collectivités locales ;
- la défense, le développement et le renforcement de la recherche fondamentale et libre, ainsi que la défense de la recherche en sciences humaines et sociales, arts, lettres et langues, face à l'hégémonie de la recherche appliquée,

qui répond aux besoins utilitaristes, immédiats et locaux des entreprises privées ;

- la création de postes de titulaires (les heures complémentaires représentent 22 000 emplois) ;
- la revalorisation des salaires de tous les enseignants et enseignants-chercheurs afin, notamment, de maintenir l'attractivité des carrières ;
- la gratuité des droits d'inscription dans les diplômes d'État ;
- le maintien de l'inscription de droit des formations publiques au registre RNCP ;
- l'encadrement de la création des CFA, prioritairement de droit public et dans des établissements publics, par l'État et les régions ;
- l'exclusion des formations privées de la plate-forme nationale d'affectation de l'accès à l'enseignement supérieur et l'accès de droit en licence pour toutes les bacheliers et tous les bacheliers ;
- la suppression de Parcoursup, qui crée des inégalités d'accès à l'enseignement supérieur et des orientations subies ;
- la suppression de la plate-forme Mon Master, qui génère des orientations subies ;
- la double finalité des formations, pour l'insertion professionnelle et la poursuite d'études. Les financements publics doivent aller aux établissements publics et pas aux établissements privés, lucratifs ou non ! ■

**65 POUR ; 3 CONTRE ; 0 ABSTENTION ; 0 NPPV**

*Les financements publics doivent aller aux établissements publics et pas aux établissements privés, lucratifs ou non !*

Le groupe de travail du thème 3, animé par Hervé Christofol, Sylvie Bepoix et Laurence Maurel.





# Agir contre la précarité dans la fonction publique

La FSU a organisé une journée de mobilisation le 5 juin 2024, spécifiquement centrée autour des questions de précarité, et pour demander un plan de titularisation alors que le recours aux contractuel·les augmente, et ce dans tous les ministères, établissements et collectivités territoriales, dans la ligne de la loi de transformation de la fonction publique de 2019 qui organise la concurrence entre emploi statutaire et contractuel.

Par le secteur **AGENTS NON TITULAIRES**

**L**e nombre de contractuel·les augmente, dans toute la fonction publique : il atteint maintenant 22 % des emplois, soit 1,2 million d'agent·es, alors qu'ils et elles ne représentaient que 17 % en 2011. La précarité de l'emploi, qui empêche l'indépendance d'esprit nécessaire au service public, est de plus un facteur d'aggravation des inégalités : 70 % des contractuel·les de la fonction publique sont des femmes, souvent en CDD (plus de la moitié) et à temps partiel (deux fois plus souvent que les fonctionnaires), qui peut, dans beaucoup de cas, être subi. Certains emplois n'existent même que sous forme de contrats à durée déterminée, rendant impossible toute sortie de la précarité.

### UNE MOBILISATION À CONSTRUIRE, DES MANDATS CLAIRS

Benoît Teste, secrétaire général de la FSU, a rappelé l'importance de l'emploi statutaire et notre demande d'un plan de titularisation, comme il a pu en exister d'insuffisants par le



© Snesup

70 % des contractuel·les de la fonction publique sont des femmes, souvent en CDD et à temps partiel.

passé (Le Pors, Perben, Sapin, Sauvadet). Ce constat a ensuite été décliné, en particulier sur les combats en cours dans le secondaire, comme autour des assistant·es d'éducation (AED), qui ont du mal à faire respecter leurs missions, leurs horaires et leur professionnalité, et des accompagnant·es des élèves en situation de handicap (AESH), pour lequel·les la FSU réclame la création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B.

Alors que la précarité et la mise en concurrence des statuts mettent à mal le service public, la FSU et ses syndicats nationaux ont des mandats clairs et construits. Alors que la notion de service public revient au cœur du débat public, c'est à nous de construire une mobilisation large pour les faire vaincre, contre les coupes budgétaires et la destruction des statuts collectifs ! ■

**LA PRÉCARITÉ  
DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

L'enseignement supérieur n'échappe pas à la contractualisation : sans compter les vacances (d'enseignement ou administratives) qui restent un important vecteur de précarisation, 35 % des agent·es de l'enseignement supérieur sont sous contrat – et même 40 % parmi le personnel Biatss. Cela fait de nous le service public le plus précarisé, et n'est pas étranger à la difficulté des recrutements administratifs, en particulier en région parisienne.

C'est pourquoi les syndicats de la FSU demandent des recrutements, des titularisations avec ou sans concours selon les catégories et l'ancienneté pour remplir les besoins pérennes, et la création de statuts non précaires là où ils n'existent pas, comme pour les agent·es contractuel·les sur budget (ACB) dans les centres de formation des apprenti·es (CFA) de l'enseignement supérieur agricole.

Il y a deux ans, déjà, aux Assises de la précarité dans l'enseignement supérieur, nous disions que nous ne pouvions plus continuer ainsi. La situation a pourtant empiré, avec un gouvernement qui cherche à expérimenter de nouvelles formes de contractualisation.



# Garanties décès et congés maladie dans la fonction publique d'État

Le gouvernement a publié juste avant la dissolution de l'Assemblée nationale une série de décrets qui modifient de nombreuses règles, notamment pour les garanties décès et les congés maladie des agents titulaires comme contractuels.

Par **RAYMOND GRÜBER**,

coresponsable du secteur Situation des personnels

L'accord interministériel du 20 octobre 2023 relatif à l'amélioration des garanties en prévoyance dans la fonction publique d'État prévoyait de nombreux changements statutaires et de nouvelles garanties pour les agents. La FSU avait signé cet accord, en particulier en raison des nombreuses améliorations statutaires que celui-ci comportait, par exemple concernant l'adhésion à un contrat de prévoyance à titre individuel qui n'est plus obligatoire. Cependant, les décrets permettant l'application de ces nouvelles dispositions n'avaient pas encore été publiés, c'est maintenant chose faite.

## RENTES ET CAPITAL DÉCÈS

En premier lieu, le décret 2024-555 du 17 juin 2024 crée des prestations pour les ayants droit des agents titulaires ou contractuels dont le décès est survenu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il est notamment mis en place une rente temporaire d'éducation pour les enfants des agents décédés. Le montant mensuel de cette rente est de 5 % du plafond de la Sécurité sociale pour les enfants de moins de 18 ans et de 15 % pour les enfants de 18 à 26 ans poursuivant des études<sup>1</sup>. La demande est à formuler auprès de l'employeur de l'agent décédé. En cas de décès du second parent, les deux rentes sont cumulables. Les enfants handicapés bénéficient, quant à eux, d'une rente viagère pour handicap dont le montant correspond à 15 % du plafond.

Ce décret renforce également le dispositif existant de capital décès. Le montant du capital décès est égal à la rémunération brute des douze derniers mois de l'agent décédé<sup>2</sup>. Il est versé au conjoint lié par un mariage ou un pacs, et aux enfants à la charge de l'agent décédé. Le cas échéant, il est versé pour un tiers au conjoint et pour deux tiers aux enfants à charge<sup>3</sup>. En absence d'enfant à charge et de conjoint, le capital est versé aux ascendants à la charge de l'agent décédé. Le montant est triplé dans certaines conditions, en particulier lorsque le décès intervient à la suite d'un



© Pixabay

accident de service, d'une maladie professionnelle, ou d'un attentat ou d'une attaque survenus durant le service.

## CONGÉ LONGUE MALADIE

Le décret 2024-641 du 27 juin 2024 vient, de son côté, modifier la rémunération versée en cas de congé longue maladie (CLM). Les agents en CLM au 1<sup>er</sup> septembre 2024 percevront une fraction de leurs primes et indemnités à caractère pérenne : 33 % la première année et 60 % les années suivantes. Malgré la demande de la FSU, le gouvernement n'a pas voulu inclure dans ces indemnités les heures complémentaires effectuées dans l'enseignement supérieur, contrairement à celles faites dans le scolaire qui, elles, sont prises en compte. De plus, l'agent conserve l'intégralité du supplément familial de traitement et de l'indemnité de résidence. En cas de placement en congé longue durée (CLD) après un CLM à plein traitement, les agents conservent le bénéfice des primes et indemnités qui leur ont été versées durant leur CLM.

Enfin, un dernier décret, le n° 2024-678 du 4 juillet 2024, porte sur l'instauration du régime de complémentaire prévoyance qui doit être mis en place en même temps que le régime complémentaire en santé<sup>4</sup>. Celle-ci a été repoussée en 2025. ■

*La FSU a signé l'accord interministériel, en particulier en raison des nombreuses améliorations statutaires que celui-ci comportait.*

1. Soit respectivement 193,20 euros et 579,60 euros en 2024.  
2. Au minimum 13 600 euros.  
3. Majoré de 3 % du traitement annuel brut de l'indice 585.  
4. Cf. *Le Snesup* n° 723, avril 2024, dossier « La protection sociale complémentaire dans l'enseignement supérieur » : [www.snesup.fr/article/mensuel-ndeg-723-avril-2024](http://www.snesup.fr/article/mensuel-ndeg-723-avril-2024).

# Parcoursup, quelle priorité : la réussite du projet de l'élève ou la gestion des flux ?

Alors que l'admission en licence relève toujours de l'article L. 612-3 du Code de l'éducation<sup>1</sup>, en 2018, la mise en place de la loi ORE régule l'accès à l'enseignement supérieur sous la forme d'un affichage de critères par les établissements d'enseignement supérieur. Le tout est géré au niveau national par la plate-forme Parcoursup. L'idée affichée « est de passer de l'enseignement supérieur pour tous à la réussite dans l'enseignement supérieur pour chacun »<sup>2</sup>.

Par SYLVIE BEPOIX et LAURENCE MAUREL,  
coreponsables du secteur Formations supérieures

## QUEL CHOIX POLITIQUE/DE SOCIÉTÉ SOUS-TEND PARCOURSUP ?

L'année 2018 est la première de l'arrivée des enfants du baby-boom des années 2000 aux portes de l'enseignement supérieur. Parallèlement, elle est également la première de la baisse continue du financement de l'État par étudiant-e qui a amené à la diminution du taux d'encadrement et où la mise en place des capacités d'accueil arrêtées chaque année par l'autorité académique, après dialogue avec l'établissement, s'est généralisée. Sur le site du ministère, l'impression qui ressort est que tout est fait pour aider les lycéen-nes à choisir une orientation qui leur convient parmi toutes les possibilités. En réunissant la quasi-totalité des formations du supérieur publiques comme privées sur une même plate-forme, Parcoursup permettrait la généralisation de l'accès à l'information puisqu'un certain nombre d'éléments sont précisés pour chacune d'entre elles (attendus, critères généraux d'examen des vœux, taux d'accès). Le but affiché est que cette orientation conduise à une meilleure réussite en licence en la basant sur la capacité présumée des candidat-es à réussir dans la formation visée. La plate-forme est présentée comme « voulant prévenir les abandons en cours d'études »<sup>3</sup>. Le choix politique n'a pas été de donner les moyens pour former correctement les étudiant-es, de plus en plus nombreux et nombreuses, et de leur permettre d'accéder au plus haut niveau de formation possible. Les responsables politiques ont préféré mettre en place une procédure reposant dorénavant sur le « mérite » des candidat-es : les places seraient attribuées en fonction de talents ou efforts individuels supposés être indépendants de caractéristiques héritées, telles que l'origine sociale ou le sexe<sup>4</sup>. Six ans plus tard, les dispositifs de la loi ORE ne semblent pas avoir amélioré la démocratisation de l'ESR

et, comme le souligne le Comité éthique et scientifique de Parcoursup dans son rapport de février 2023, si la loi ORE « affiche l'objectif d'une meilleure réussite des étudiants en licence, notamment par la mise en place de ce dispositif [...] les études et les travaux de recherche sont encore insuffisants pour savoir si l'objectif est en voie d'être atteint [...] ».

## CRITIQUES LES PLUS FRÉQUENTES OCCASIONNÉES PAR PARCOURSUP

**Opacité des procédures.** En réunissant la quasi-totalité des formations du supérieur publiques comme privées sur une même plate-forme, Parcoursup permettrait la généralisation de l'accès à l'information. Toutes les formations sont tenues d'établir un préclassement des candidat-es rendant compte de la plus ou moins forte adéquation entre ces informations personnalisées et les attendus et critères d'admission de la formation. Des commissions d'examen des vœux (CEV) sont constituées dans chaque formation pour procéder au préclassement des candidat-es. L'idée semblait donc d'introduire une association entre une « intervention humaine » et un traitement algorithmique. Toutefois, compte tenu du grand nombre de candidatures, les CEV ont massivement recours à l'automatisation du préclassement dont les paramètres ne sont pas connus des candidat-es. Les résultats académiques des candidat-es deviennent prépondérants dans le préclassement des CEV, au détriment des éléments plus qualitatifs censés assurer une définition moins restreinte et plus humaine du mérite scolaire.

**Impact sur la sélection des candidat-es.** La communication des attendus de chaque formation semble avoir pour effet d'encourager les néobachelier-ères des filières professionnelles et technologiques à choisir des formations professionnalisantes courtes au détriment des licences générales. Parcoursup a également des effets d'exclusion particulièrement forts sur certains publics comme les filles, notamment celles issues de milieux

*Parcoursup a également des effets d'exclusion particulièrement forts sur certains publics comme les filles, notamment celles issues de milieux populaires.*

1. « Le premier cycle est ouvert à tous les titulaires du baccalauréat [...]. Tout candidat est libre de s'inscrire dans l'établissement de son choix [...] ».

2. MESR, 30 octobre 2017, « Plan étudiants » (projet qui préfigure la loi ORE, votée le 8 mars 2018).

3. Chauvel S., Delès R., et Tenret E., « Introduction », *L'Année sociologique*, n° 70(2), 2020, p. 275-281 : doi.org/10.3917/anso.202.0275.

4. Dirani A. et Piquée C., « Analyse du processus d'admission en L1 dans les filières universitaires non sélectives », *Éducation et socialisation*, n° 72, 2024 : journals.openedition.org/edso/28022.

populaires. L'analyse des procédures et des normes associées à Parcoursup révèle que la plate-forme incite les candidat-es à adopter un comportement de sujets marchands face à des universités poussées à recourir aux modes de recrutement des filières sélectives<sup>5</sup>. Et la disparition de la hiérarchisation des vœux implique la disparition d'un indicateur précieux sur la satisfaction des candidat-es. Rappelons que, depuis 2018, en moyenne 14 % des inscrit-es sur la plate-forme, plus de 100 000 lycéen-nes et candidat-es en réorientation ou en reprise d'études, soit démissionnent, soit n'obtiennent pas de proposition à l'issue de la phase principale d'affectation.

### STRESS DÛ À LA PROCÉDURE ET RESPONSABILITÉ PORTÉE PAR LES JEUNES ET LEUR FAMILLE

Interrogé-es, les lycéen-nes mettent en avant le manque d'informations sur les attendus des universités. Ce sont les élèves dont les résultats scolaires sont les plus faibles qui semblent avoir le plus de difficulté à se projeter. L'encouragement à la prudence afin d'être certain-es d'obtenir une affectation conduit à l'élargissement des vœux, formulant des choix de second ordre, voire non souhaités. Cela peut ainsi amener les candidat-es à préférer une filière moins en conformité avec leur projet personnel mais dont elles et ils peuvent évaluer leur chance d'y être admis-es et d'y réussir. L'inquiétude générée par le système conduit certaines familles à recourir à un

conseiller d'orientation privé, que seules celles qui ont les moyens peuvent s'offrir. Tout se passe comme si une partie du travail d'orientation était déléguée aux familles. Pourtant, le principe étant la sélection sur dossier, le rôle des candidat-es dans les décisions d'affectation est de plus en plus faible. La suite est tout aussi difficile, la procédure Parcoursup peut se révéler stressante lors de l'attente, puis pendant l'étape des validations de vœux, qui met de nouveau en position de devoir faire des arbitrages. Les refus sont vécus de façon très violente. Les lycéen-nes, acteurs et actrices de la construction de leur parcours, en deviennent les responsables, même en cas de difficulté, d'échec ou de réorientation. Le second choix finit par être accepté, et le refus parfois même occulté.

Les données ouvertes mises à disposition par le MESR aident à mieux comprendre le système en s'intéressant à la fois aux indicateurs officiels et aux mesures rendues possibles par ces données afin d'éclairer l'action publique de l'orientation postbac. Si elles sont partielles, d'une fiabilité inégale et complexes à interpréter, leur analyse conduit cependant à affirmer que le remplacement de la plate-forme APB par Parcoursup traduit le passage d'une logique de satisfaction des usager-ères à une logique de gestion des flux. L'enjeu de Parcoursup n'est donc pas tant l'orientation, comme affirmé par la ministre, mais la gestion des flux et donc la vitesse et le débit de l'affectation, dans la continuité d'APB<sup>6</sup>. ■

**Le remplacement d'APB par Parcoursup traduit le passage d'une logique de satisfaction des usager-ères à une logique de gestion des flux.**

5. Frouillou L., Pin C. et Van Zanten A., « Les plateformes APB et Parcoursup au service de l'égalité des chances ? L'évolution des procédures et des normes d'accès à l'enseignement supérieur en France », *L'Année sociologique*, n° 70, 2020, p. 337-363 : doi.org/10.3917/anso.202.0337.  
6. Boyer P. et Gossa J., « Si Parcoursup m'était compté. Quelles mesures de l'affectation dans l'enseignement supérieur ? », *Éducation et socialisation*, n° 72, 2024 : journals.openedition.org/edso/27842?lang=fr.

## Double identification pour accéder à Parcoursup

**Le SNESUP-FSU dénonce le choix contraignant de la procédure de connexion à Parcoursup et demande la mise en place d'une solution alternative.**

Par **HEIKE ROMOTH**,  
secteur Situation des personnels

**D**epuis avril 2024, la connexion des enseignant-es-chercheur-ses à Parcoursup nécessite une double identification, à la fois par login et par un algorithme TOTP. Alors que d'autres solutions étaient possibles, les collègues chargé-es de l'étude des candidatures sont contraint-es d'utiliser leur smartphone personnel pour pouvoir se connecter à la plate-forme et y installer une application TOTP générant des mots de passe à usage unique. Dans la mesure où un nouveau mot de passe est nécessaire à chaque connexion, il ne peut s'agir que d'un appareil à disposition permanente des collègues concerné-es.

Cette nouvelle procédure de connexion, mise en place sans aucune concertation, a soulevé l'indignation des collègues qui ont fait le choix de ne pas s'équiper d'un smartphone par souci de protection de leurs données, ainsi que de ceux et celles qui entendent réserver l'utilisation de leur téléphone à un usage personnel. Le refus de traiter les dossiers Parcoursup dans ces conditions a conduit à des conflits avec l'administration locale qui, dans bien des cas, ne voulait pas reconnaître la légitimité de ce refus.

Le SNESUP-FSU dénonce le manque de respect pour les choix tout à fait légitimes des collègues ayant refusé de se plier à l'injonction abusive et demande qu'une alternative soit trouvée pour l'année prochaine. ■

**Le refus de traiter les dossiers Parcoursup dans ces conditions a conduit à des conflits avec l'administration locale.**

# Les précaires, « plus de 60 % du personnel enseignant à l'université »

Dans son ouvrage *Précarité générale : témoignage d'un rescapé de l'université\**, le sociologue Charles Bosvieux-Onyekwelu livre un témoignage personnel sur la précarité dans l'ESR. Il y décrit sa trajectoire personnelle, semblable à celle de nombreux-ses collègues, qui l'a conduit à être recruté, à 38 ans, comme chargé de recherche au CNRS après de multiples années à enchaîner les contrats courts. La précarité, comme moyen d'accès à un poste de titulaire dans l'ESR, est symptomatique des transformations néolibérales du travail à l'université.

Propos recueillis par **PIERRE-EMMANUEL BERCHE**,  
membre du bureau national

**Peux-tu tout d'abord nous résumer ton parcours universitaire jusqu'à ton recrutement comme chargé de recherche au CNRS en sociologie ?**

J'ai un parcours « classique » par certains aspects : études longues à l'École normale supérieure en philosophie et Sciences Po Paris, thèse de doctorat dans le cadre d'un contrat doctoral et de postes d'ATER, puis deux postdocs et un recrutement au CNRS trois ans et demi après ma soutenance. Mais j'ai aussi un parcours marqué par une réorientation vers les sciences sociales au cours de ma thèse à la suite de plusieurs échecs à l'agrégation de philosophie. On pourrait donc parler d'une sorte de parcours idéal d'un point de vue académique mais marqué par une réorientation thématique liée à une forme d'échec.

**Comment éviter l'écueil, lorsqu'on est chercheur au CNRS, de ne pas être pris au sérieux quand on dénonce les affres de la précarité ?**

Pour répondre à cette question, il est nécessaire de circonscrire le périmètre de la précarité qui recouvre différentes facettes. Aujourd'hui, il est presque impossible d'obtenir un poste permanent dans l'ESR sans passer par des contrats courts plus ou moins nombreux. Ces contrats ont tous la caractéristique de proposer des salaires faibles avec souvent une situation de surqualification. Par exemple, les postes d'ATER à mi-temps sont répandus, avec une rémunération de 1 250 euros par mois, alors que tout le monde sait très bien que le travail réalisé est à temps plein.

Il y a ainsi une forme de bénévolat de l'activité de recherche qui constitue en fait un dévoiement de ces statuts, lesquels avaient initialement été pensés comme des contrats dans l'attente d'un poste pour des personnes qui avaient déjà soutenu leur thèse.

**Comment te positionnes-tu par rapport aux auteurs popularisés ces dernières années qui mettent en avant leur parcours en tant que « transfuges de classe » comme Didier Éribon ou Édouard Louis ?**

Il y a une sorte de mode éditoriale associée à cette thématique, même si cela recouvre une réalité avec des intellectuel·les issu·es de milieux très populaires. Dans mon cas, il s'agirait plutôt de l'inverse. Au premier abord, lorsqu'on parle de précarité, on pense à des secteurs d'activité tels que l'hôtellerie-restauration, le nettoyage, la sécurité privée, le bâtiment... mais pas l'ESR.

Pourtant, il s'agit aujourd'hui d'une réalité très présente, produit d'une dégradation continue des services publics et des conditions d'emploi, qui est en train de se généraliser et qui ne touche pas que la main-d'œuvre subalterne et les secteurs qui recrutent des personnels peu qualifiés.

Sur le plan politique, cette similitude des conditions de précarité dans des secteurs aussi différents peut être intéressante en termes de convergence des luttes. Des prises de parole comme la mienne qui mettent en valeur des expériences temporaires de précarisation pour des personnes très qualifiées peuvent aussi rejoindre des collectifs comme celui des Infiltrés, des cadres du privé et du public, pour beaucoup issus des grandes écoles, qui avaient exprimé leur rejet du projet de réforme des retraites d'Édouard Philippe et plus généralement des politiques d'Emmanuel Macron.

**Peux-tu nous décrire rapidement la situation de la précarité dans l'ESR, que l'on peut certainement extrapoler, moyennant quelques précautions, à d'autres secteurs de la fonction publique ?**

D'un point de vue général, on peut se référer à l'ouvrage de Christophe Granger *La Destruction de l'université française* [La Fabrique, 2015].

Dans l'enseignement, l'expression la plus manifeste

« Il est presque impossible d'obtenir un poste permanent dans l'ESR sans passer par des contrats courts plus ou moins nombreux. »



\* *Précarité générale : témoignage d'un rescapé de l'université*, de Charles Bosvieux-Onyekwelu, Textuel, « Petite encyclopédie critique », 128 p.

de la précarité est le statut des vacataires qui a été dévoyé par rapport aux textes réglementaires des années 1980 : il y a aujourd'hui environ 160 000 vacataires, c'est-à-dire plus de 60 % du personnel enseignant à l'université. Sans cette main-d'œuvre, les universités ne pourraient fonctionner que six mois par an.

Dans la recherche, la stratégie nationale de la recherche prétendait augmenter le nombre de doctorats soutenus chaque année, mais les débouchés académiques ne sont pas au rendez-vous. Environ 14 000 thèses sont soutenues chaque année et seulement 2 000 personnes sont recrutées dans l'ESR proprement dit. Donc, les places sont rares, chères ; il faut les attendre et on constate que le temps d'attente s'allonge avant un recrutement pérenne. Aujourd'hui, la délivrance du doctorat est à 31 ans en moyenne et le recrutement à presque 35 ans. Cela pose évidemment la question de la reconnaissance du doctorat en dehors de l'université, avec la particularité du système français universités/grandes écoles qui handicape largement la reconnaissance de la thèse comme plus haut niveau de diplôme.

### Comment peut-on décrire et expliquer la notion de « travail gratuit » qui pousse le jeune chercheur à accepter des tâches non rémunérées dans l'espoir d'un recrutement ultérieur ?

Cette question renvoie à la difficulté d'objectiver la situation de précarité dans l'ESR. Il y a une sorte de « zone grise » liée à du non-dit puisque dans les faits, tant qu'on n'est pas titulaire, on est dans une situation d'infériorité, ce qui écorne l'image d'une communauté universitaire unie.

En sociologie du travail, on parle de *hope labour* en faisant référence au fait d'accepter des conditions de travail fortement dégradées et inégalitaires dans l'espoir d'obtenir un recrutement en CDI par la suite. On observe que le nombre de cases à cocher pour être recruté sur un poste de titulaire de l'ESR est de plus en plus important : thèse, articles, expérience postdoctorale, organisation de colloques, obtention de financements, etc.

Par ailleurs, le taux de syndicalisation des non-titulaires de l'ESR est particulièrement faible, on attend souvent d'être titulaire pour se syndiquer (quand c'est le cas), et même si les précaires essayent de s'organiser grâce à des collectifs, c'est très difficile pour elles et eux. C'est une forme de loi d'airain du capitalisme que de placer les personnels dans des situations de travail dégradées pour pouvoir les exploiter toujours plus.

### Comment peut-on essayer de généraliser cette situation à l'ensemble du monde du travail ?

Des exemples de collectifs de travail fortement dégradés par la précarité viennent facilement à l'esprit, comme au sein de France Télécom en 2008-2009 ou la crise continue de l'hôpital public depuis de nombreuses années. La précarité correspond de fait à un nouveau mode de gestion du capitalisme dont les logiques d'organisation interne se sont diffusées dans les services publics. L'ESR n'est pas le seul secteur du public à qui on demande de produire la même qualité de service avec des moyens en baisse. Bien souvent, les services publics ou assimilés (santé, éducation, justice, secteur médico-social...) sont dans un état proche de la faillite et ne tiennent plus que par l'engagement de leurs agent-es.

### Quelles perspectives de mobilisation pour contrer ce développement à grande échelle de la précarité dans l'ESR ?

Il convient d'abord d'éviter les logiques de concurrence entre les établissements. La néolibéralisation de l'ESR et de l'ensemble des services publics depuis au moins une vingtaine d'années est la source des difficultés que l'on décrit ici. Dans l'ESR, cela conduit à toujours plus de concurrence, de libéralisation, moins de postes statutaires, plus de postes précaires (ATER, TEN, vacations...).

La majorité macroniste n'a pas du tout répondu aux attentes du milieu universitaire avec la LPR ou la loi de transformation de la fonction publique, qui visent à développer l'individualisation des rémunérations. Pour parvenir à contrer ces tendances lourdes de la néolibéralisation, il faudrait, par exemple, passer de 250 recrutements de chargé de recherche CNRS par an à 400 et faire de même pour le personnel d'appui à la recherche ou pour les postes d'enseignant-e-chercheur-se.

Pour cela, il faut construire des majorités progressistes, ce qui est très difficile compte tenu du poids de l'extrême droite, qui, sur l'ESR, n'agit que de faux débats, par exemple autour de l'« islamo-gauchisme » et du « wokisme », sans parler du climatoscepticisme. Il est indispensable de sortir des logiques politiques du « en même temps » sur ces questions : on ne peut pas prétendre défendre la science et laisser prospérer ces controverses, qui, pour parler comme Robespierre, ne sont que des « fantôme[s] créé[s] par les fripons pour épouvanter les imbéciles ». ■



Charles Bosvieux-Onyekwelu, sociologue, chargé de recherche au CNRS.

« Sans cette main-d'œuvre, les universités ne pourraient fonctionner que six mois par an. »

# Recherche et IA, une dynamique en accordéon ?

L'intelligence artificielle occupe un terrain médiatique très important, de l'apparition des IA génératives du type ChatGPT à la prétendue sécurisation des JO par la surveillance automatique des foules. Au-delà des nombreuses questions en droit, scientifiques et techniques, ou encore pour la société, l'IA finit par soulever la question même de ses réelles capacités, en particulier au moyen de censures multiples, mais aussi à travers les formes prises par l'organisation de la recherche, toujours plus pilotée.

Par **MAXIME AMBLARD**, secteur Recherche

L'intelligence artificielle (IA) a connu une alternance de nombreuses périodes. Après celles d'enthousiasme généralisé avec des promesses de technologies toujours plus élaborées et au service des humains, l'IA a connu de longs hivers, assez rudes, faute d'avoir réalisé toutes les promesses originales. Ces arrêts et démarrages successifs ne facilitent pas les développements sur le temps long. Après une phase récente euphorique, un risque de désintérêt pourrait se faire jour, s'inscrivant une nouvelle fois dans cette dynamique en accordéon dans le développement technologique.

L'IA n'est en effet pas une technologie isolée se développant pour elle-même, mais bien une technologie faisant face aux mêmes problématiques que les autres. On retrouve ainsi des enjeux classiques quand l'attention se porte massivement sur elles. On pense à l'arrivée de la génétique et des biotechnologies ou à l'impact du nucléaire dans la production énergétique. Chacun de ces sujets touche à des problématiques complexes et anxiogènes. Ainsi, croire en l'existence d'une solution maintenant l'organisation actuelle tout en résolvant le problème posé est évidemment une piste rassurante.

## « EFFONDREMENT CLIMATIQUE »

Actuellement, nous sommes au cœur de l'explosion de l'IA, et au centre de ce feu nous pressentons les possibilités qui pourraient nous être offertes. Nous en touchons quelques réalisations sans véritablement nous demander ce qu'est le point de rupture technologique que nous serions en train de vivre. Le récent dossier dans la VRS sur l'IA<sup>1</sup> a permis d'avoir un regard transverse tant sur la définition de ce qu'est l'IA que de ses enjeux scientifiques ou sociaux.

Dans le même temps, nous vivons une période critique dans l'organisation politique nationale et internationale, et nous devons faire face à l'un des plus grands périls qu'il aura été donné à l'humanité de connaître avec la situa-

tion climatique, dénommée « *effondrement climatique* » par le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, en septembre 2023<sup>2</sup>. Dans cette situation, quoi de plus compréhensible que d'attendre que l'IA, capable de construire tous les futurs, ne vienne avec une solution. Et pourtant, la solution ne semble pas venir.

## RISQUE MAJEUR

L'IA traverse une période de « hype », très au-dessus de son potentiel actuel réel. Si cela permet d'attirer de nombreux capitaux, et surtout de nombreuses et nombreux scientifiques pour assurer son développement, l'absence de concrétisation de ces promesses apparaît aujourd'hui comme un risque majeur, induisant celui de l'éclatement de la bulle autour de l'IA. Le risque serait celui d'un arrêt brutal des développements. Face à lui, nous pouvons nous demander quel est l'apport scientifique de l'IA dans la période récente, ainsi que son apport à la société.

Dans la recherche, l'apparition de logiciels permet un outillage efficace de la chercheuse et du chercheur. L'exemple qui vient spontanément en tête est l'assistance à la rédaction et la traduction automatique qui sont très grandement accélérées et améliorées par les outils génératifs. De fait, cela nous interroge quant à ces usages qui participent à une production scientifique internationalisée, normalisée et stéréotypée. Si cela correspond aux attendus des pratiques de recherche actuelle, est-ce que cela s'applique réellement au type de science que nous souhaitons promouvoir et porter ? Rien n'est moins sûr. Mais, dans la compétition actuelle, ne pas utiliser les outils à disposition semble être un risque individuel trop grand. L'usage massif de ces outils soulève par ailleurs la question de la possession de la production scientifique. Les utiliser, c'est transférer directement les résultats de la recherche à des sociétés privées qui ont ainsi accès à de très nombreuses ressources. Et qu'en est-il lorsque l'un de ces outils décide de restreindre son accès ? Un exemple très récent pour les mathématiciens et les informaticiens est la plate-forme qui s'est imposée pour la

*L'usage massif de ces outils soulève par ailleurs la question de la possession de la production scientifique.*

1. [www.snesup.fr/publications/revues/vrs/intelligence-artificielle-vrs437-juin-2024](http://www.snesup.fr/publications/revues/vrs/intelligence-artificielle-vrs437-juin-2024).  
2. [news.un.org/fr/story/2023/09/1138262](http://news.un.org/fr/story/2023/09/1138262).

rédaction collaborative en LaTeX, pratique généralisée dans ces domaines, qui a décidé fin juillet 2024 de limiter le nombre de collaborateurs et collaboratrices de chaque projet, la rendant inutilisable sans abonnement.

### AVANCÉES IMPRESSIONNANTES

Sur le plan des développements scientifiques de l'IA pour elle-même, les avancées sont très impressionnantes. De nombreuses questions tant mathématiques qu'informatiques sont apparues, par exemple l'interprétabilité dans le monde concret des calculs mathématiques produits. Ici, nous touchons aux développements scientifiques de la discipline qui ne sont pas discutables. Un autre plan encore peu développé est son rapport aux autres disciplines. On peut se demander, par exemple, quel est l'apport effectif de l'IA à la sociologie contemporaine ? Il est difficile de mettre en avant un résultat majeur. Cependant, on voit

apparaître de nombreux projets qui s'inscrivent dans cette perspective. Une possibilité est évidemment d'utiliser l'IA pour ce qu'elle sait (réellement) faire de mieux, c'est-à-dire manipuler des volumes de données inatteignables en une vie d'être humain. Ainsi l'IA permet de fouiller la littérature et la documentation, tant qu'elles sont accessibles, et de proposer de nouveaux résultats qui considèrent cette grande transversalité. Il est alors nécessaire d'intégrer dans l'analyse les usuels garde-fous sur les biais qui s'appliquent aux résultats obtenus.

Si l'apport scientifique reste discutable, l'apport social l'est tout autant. L'émergence rapide de nouveaux outils dans le paysage nous donne le sentiment de possibilités incroyables, mais nous restons globalement sous-équipés pour atteindre cette profonde transformation. Cela s'applique tout autant aux données, qui restent trop disparates, qu'aux spécialistes, trop peu nombreux et nombreuses, ou aux ressources, que ce soit en calcul ou en énergie nécessaire pour réaliser les développements. Une note de juin 2024 de Goldman Sachs<sup>3</sup> qui s'intéresse à la question des investissements financiers pour l'IA met en avant ces différents risques. La note plaide sans surprise pour une poursuite des financements, malgré leur manque de rentabilité actuel, et pour les implications de développements nécessaires en termes d'infrastructure. Au-delà de cette conclusion partielle, elle analyse la déception que l'IA fait naître dans la société. S'il reste acceptable de ne voir apparaître que des résultats médiocres, leur



accumulation sans atteindre de réels points de rupture fait émerger un risque collectif trop grand. Si l'on remet dans la discussion la question du technosolutionnisme abordé en début d'article, on voit poindre une situation anxieuse où la solution devient le problème.

### DOUBLE EFFET SUR LA RECHERCHE

Ces critiques envers l'IA cachent malgré tout l'existence de développements pertinents et utiles pour la société. Il reste étonnant que ça ne soit pas ceux qui sont spontanément portés. Ce qui plaide, à nouveau, pour la nécessité de présenter l'IA pour ce qu'elle est. Il est alors nécessaire d'avoir une position éclairée et citoyenne sur les usages et les développements afin de définir ce qui est effectivement et collectivement acceptable dans notre société, ne pas croire sans connaissance et définir une place raisonnable pour l'IA. Ces questions adressées à la recherche en IA sont probablement plus urgentes encore que ses développements disciplinaires, au risque de se faire à nouveau invisibiliser. En élargissant le point de vue, on peut s'interroger sur un double effet sur la recherche. D'une part, l'intégration d'outils qui ont des effets profonds, et ce sans véritable réflexion ni individuelle ni collective, et, d'autre part, sur comment assurer un développement disciplinaire au-delà des risques des effets de mode. Ces deux aspects pointent en creux les difficultés de porter une recherche assujettie aux injonctions d'une organisation fondée sur l'excellence et plus suffisamment sur le questionnement scientifique lui-même. ■

*Il est nécessaire d'avoir une position éclairée et citoyenne sur les usages et les développements afin de définir ce qui est acceptable dans notre société.*

3. [www.goldmansachs.com/intelligence/pages/gs-research/gen-ai-too-much-spend-too-little-benefit-report.pdf](https://www.goldmansachs.com/intelligence/pages/gs-research/gen-ai-too-much-spend-too-little-benefit-report.pdf).

# Des décisions économiques pas si rationnelles

Politique de rigueur. Nécessité de réduire les déficits. Réformes faites au nom de l'efficacité et de la rationalité... Le cadre intellectuel de la prise de décisions politiques est le plus souvent celui d'une « économie dominante » fondée sur l'efficacité des marchés et la rationalité des agents économiques. Or les travaux au croisement de l'économie et de la psychologie contribuent – eux aussi ! – à la remise en cause de la croyance dans les « vertus du marché ».

Par MICHEL MARIC, responsable du secteur International

Dans le numéro d'avril dernier, nous évoquions le fait que la croyance en les vertus du marché confinait désormais à la foi religieuse<sup>1</sup>. Au cœur de cette croyance, le modèle de l'*Homo œconomicus*, fondé sur un individu dont les décisions sont nécessairement et toujours rationnelles et qui, s'il lui est permis d'agir dans un contexte favorable à l'initiative individuelle et entrepreneuriale, conduit efficacement toute l'économie vers l'accroissement des richesses et le bien-être social. Ce qu'il faut faire en découle : libérer l'initiative individuelle et responsabiliser, assouplir le fonctionnement des marchés, alléger la fiscalité (la dépense publique conduisant à une allocation des ressources moins optimale que celle réalisée par le marché), promouvoir l'innovation et la recherche privées, la concurrence... Voilà, résumée en quelques mots, la religion au fondement de nos politiques économiques.

## RIGUEUR ET SADISME

Le modèle de base aura largement été soumis à la critique. Nombre de Prix Nobel d'économie – rarement hétérodoxes – y auront d'ailleurs eux aussi contribué. L'ardent défenseur du libéralisme qu'était Milton Friedman discutait d'ailleurs dès 1953 du « réalisme des hypothèses » et l'on débattait déjà à l'époque d'une « psychologie économique » datée.

Depuis ses premiers pas sous la plume de Gabriel Tarde, en 1881, les avancées de la psychologie économique ou de l'économie comportementale (*behavioral economics*) ont permis de mettre en évidence l'importance des « biais » émotionnels (tels que la jalousie ou l'envie) ou cognitifs, conduisant à des comportements qui ne sont ni rationnels d'un point de vue individuel, ni efficaces sur le plan collectif. À titre d'exemple, ces travaux appliqués au champ environnemental ou à celui des relations de travail contribuent plutôt à justifier l'institution de règles et l'intervention publique plutôt qu'à défendre le marché. Même les pulsions sadiques, un goût prononcé pour la souffrance des autres, ouvrent des champs d'ana-

lyse sur les politiques de rigueur systématiquement défendues par certains politiques et sur la violence sociale si ce n'est physique ou morale qu'elles leur permettent d'exercer sur autrui. Avec *Capitalisme et pulsion de mort*, Gilles Dostaler et Bernard Maris<sup>2</sup>, en rapprochant Freud et Keynes, soulignaient que « malheur et plaisir, mort et vie, opportunisme et générosité, sadisme et altruisme [sont] indissociablement liés ». George Akerlof et Robert Shiller mettaient en évidence pour leur part, dans *Les Esprits animaux*<sup>3</sup> (*animal spirits*, l'expression est de Keynes), que les développements théoriques contemporains en économie ne permettent de comprendre qu'un quart des décisions économiques. Parmi les motivations psychologiques, ils notent ainsi l'importance de la confiance, du ressort comportemental que constituent l'équité, ou même la corruption. Ainsi, valeurs, principes, morale, choix politiques sont autant de motivations aux décisions économiques.

## PULSION ET INCONSCIENT

Jan Horst Keppler vient de publier une somme<sup>4</sup> centrée sur une interrogation : celle des échanges marchands dans le prolongement des approches métapsychologiques d'Adam Smith, Karl Marx et Jean Baudrillard dans une perspective psychanalytique en suivant Sigmund Freud, Claude Lévi-Strauss et Jacques Lacan. Une perspective est alors ouverte sur « les structures inconscientes qui placent l'échange marchand au centre de notre expérience subjective et de l'ordre politique ». Il y discute notamment, partant des économistes classiques et de la plus-value chez Marx, de la nécessité de redéfinir la valeur travail au sein des économies contemporaines, soulignant que l'économie de la connaissance qui est la nôtre, « qui concentre la valeur économique dans l'information (brevets, codes informatiques, savoir-faire, marques, réputation...), pose des questions de distribution et de justice avec une grande urgence ».

La démarche, avec force arguments, éloigne d'un libéralisme économique dont les politiques renforcent les inégalités et détruisent la démocratie et met en évidence l'importance des questions sociales et politiques aujourd'hui posées. ■

Ces travaux appliqués au champ environnemental ou à celui des relations de travail contribuent à justifier l'intervention publique plutôt que le marché.



1. « Saint Marché, priez pour nous ! », *Le Snesup*, n° 723, avril 2024, p. 23 : [www.snesup.fr/article/mensuel-ndeg-723-avril-2024](http://www.snesup.fr/article/mensuel-ndeg-723-avril-2024).

2. Gilles Dostaler et Bernard Maris, *Capitalisme et pulsion de mort*, Albin Michel, 2009.

3. George Akerlof et Robert Shiller, *Les Esprits animaux. Comment les forces psychologiques mènent la finance et l'économie*, Pearson, 2009.

4. Jan Horst Keppler, *Économie de marché et inconscient. La pulsion à l'origine de la valeur économique*, Classiques Garnier, 2024.

# Conseil exécutif et symposium de la FMTS

Par **FLORENCE MOUCHET** et **NAJAT TAHANI**,  
membres du secteur International

La 96<sup>e</sup> session du conseil exécutif et du symposium de la Fédération mondiale des travailleurs scientifiques s'est tenue du 11 au 17 août à Pékin et à Huzhou. Le choix de la Chine comme pays d'accueil de ce conseil s'explique par l'étroite coopération entre la Fédération mondiale des travailleurs scientifiques (FMTS) et China Association for Science and Technology (CAST). Le conseil exécutif (CE), qui a rassemblé une cinquantaine de participants issus de 12 pays, s'est tenu à Pékin les deux premiers jours, permettant la tenue en parallèle des groupes de travail de la FMTS, qui ont pu présenter constats, bilans et propositions dans les domaines suivants :

- « Femmes et sciences » : malgré l'augmentation du nombre de femmes scientifiques, les conditions d'exercice du métier restent différenciées. Ces femmes, notamment, n'ont que peu accès à des postes à responsabilités ;
- « Fonds dédié à la recherche en Afrique » : le changement de gouvernement au Sénégal a retardé l'avancée du projet ; les participant-es ont proposé de faire appel aux syndicats africains représentés à la FMTS pour écrire à leurs ministres respectifs de l'ESR. CAST souhaite

également contribuer à ce fonds ;

- « Paix, désarmement et coopération » : actuellement, plus de 50 pays sont impliqués dans un conflit armé. La déclaration de la FMTS votée à l'issue du CE appelle les travailleurs scientifiques à « examiner et comprendre les racines et les raisons de l'aggravation des menaces auxquelles l'humanité est confrontée » ;
- « Climat et objectifs de développement durable » : face aux menaces imminentes pour la planète, il est indispensable de souligner qu'actuellement le changement climatique est l'une des principales causes d'instabilité socio-politique ;
- « Conditions de la recherche et de ses personnels » : cette session a permis de poser un bilan comparé des conditions d'exercice de la recherche dans l'ESR, en termes de moyens, d'emplois (nombre et qualité), d'environnement et de garanties sociales collectives. Un focus a été fait sur les jeunes chercheurs et chercheuses, ainsi que sur le respect des libertés académiques. ■



**Un focus a été fait sur les jeunes chercheurs et chercheuses, ainsi que sur le respect des libertés académiques.**

# 10<sup>e</sup> congrès mondial de l'Internationale de l'éducation

Par **MICHEL MARIC**,  
responsable du secteur International

Organe de décision le plus élevé et événement le plus important organisé par l'Internationale de l'éducation (IE) tous les deux ans, le congrès mondial se tenait cet été en Argentine, du 29 juillet au 2 août. Deux résolutions ont été présentées par le SNCS-FSU, le SNESUP-FSU et la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU, Canada).

La première résolution a pour effet de mander l'IE aux fins d'affirmer au niveau international la nécessité de protéger les personnels de l'ESR des attaques menées par les politiques conservatrices et néolibérales. Elle dénonce l'intervention croissante des dirigeants politiques dans les débats universitaires, les injonctions, les pressions sur les personnels voire les menaces pesant sur certaines thématiques de recherche. Elle appelle à agir en faveur de la défense des personnels de l'ESR.

La seconde résolution appelle au soutien à la recherche fondamentale en garantissant la liberté académique par des institutions financées par des fonds publics, la liberté d'initiative des personnels par un statut pérenne et la sécurité d'emploi, contre un pilotage de la recherche de plus en plus orienté vers le court terme et privilégiant l'innovation technologique. Ainsi, cette seconde résolution adoptée au congrès souligne que, « en confondant innovation et recherche, le discours politique oublie que si l'innovation s'appuie sur les résultats de la recherche, elle n'est pas la recherche » et que le pilotage actuel s'inscrit dans « un système managérial qui conduit à stériliser la créativité », alors que le contexte appelle un accroissement des savoirs dans tous les domaines. Ce congrès mondial donnait ainsi mandat à l'IE d'agir pour promouvoir l'accroissement du potentiel de la recherche publique tout en rappelant qu'il appartient aux entreprises d'assumer leur rôle dans l'innovation et la R&D. ■

**« Si l'innovation s'appuie sur les résultats de la recherche, elle n'est pas la recherche. »**

# Penser l'intelligence artificielle en féministe

Designer et chercheuse en sciences sociales, Pauline Gourlet travaille sur les technologies numériques, en particulier sous l'angle des processus décisionnels et des effets sur le collectif. Elle analyse, dans cet entretien, le développement et les problématiques posées par l'intelligence artificielle et son rapport à l'humain.

Propos recueillis par **HÉLÈNE GISPERT**,  
groupe Égalité femmes-hommes

**Vous êtes intervenue aux Journées intersyndicales femmes dans la session consacrée à l'intelligence artificielle (IA) et vous avez inscrit votre réflexion dans le cadre de la pensée critique féministe telle qu'Angela Davis a pu l'exposer<sup>1</sup> comme moyen de penser mais aussi d'agir. Une première question serait : qu'est-ce que l'IA ?**

Cette question, pour moi, fonctionne comme une sorte de grande diversion, qui nous fait regarder ailleurs que là où ça compte. Qui présente cet objet, au singulier, comme un tout cohérent et fini ? Avec quelles images, quels discours ? Et à quels intérêts répondent ces représentations ? Plusieurs acteurs contribuent à faire exister l'IA, mettant en scène des imaginaires opposés, comme les deux faces d'une même pièce<sup>2</sup>. Pour caricaturer, on a, d'une part, l'IA Terminator – récit d'une machine toute-puissante face à un homme dépassé par sa propre création –, et, d'autre part, un récit technosolutionniste, qui met en scène un homme dont l'ingéniosité le sauve de tous les problèmes. Ces images, ainsi que la terminologie qui entoure les développements de l'IA, sont largement diffusées par les industries qui produisent ces technologies. Elles permettent de créer l'illusion que l'IA (au singulier) existe tout en confisquant la parole des personnes « ordinaires » au profit des experts de la technique.

Une attitude féministe consiste à suspendre ces grands récits et le débat moral dont ils nous rendent captifs, pour décrire et resituer le développement des technologies dans le tissu des rapports sociaux et dans un temps long. D'abord,

cette attitude « désexceptionnalise » l'IA : on se rend alors compte qu'on n'est pas devant quelque chose d'inédit qui signe une rupture. Ces technologies participent d'une longue histoire technique, épistémologique, scientifique et aussi d'une longue histoire politique, faite d'oppositions et de conflits d'intérêts autour de leurs développements. Retrouver cette trame historique et sociale rend visible toutes les contingences qui ont mené à notre réalité technique et elle invite, en retour, à ouvrir de nouveaux horizons, à faire dérailler le sens d'une histoire qu'on nous présente comme inexorable.

**Justement, vous aviez également insisté sur l'importance de penser ensemble des choses qui nous apparaissent séparées et désagréger des catégories considérées comme allant de soi...**

Une fois cet effet d'éclipse mis au jour, un double enjeu se profile. Il y a une nécessité de faire enquête collectivement, depuis plusieurs points de vue, pour « dé-chosifier » ou « dé-faire » l'IA, repérer par où ça passe, comment ça tient, au profit de qui, dans quelles situations... Ensuite, il s'agit de reprendre la parole en rendant visibles des connexions entre des choses qui paraissent sans rapport ; de décrire et nommer publiquement ce qui « nous » arrive, en évitant l'écueil d'une critique totalisante.

**Par exemple, la notion de « dépossession » permet de saisir sous un jour nouveau plusieurs des problèmes de l'IA, traités isolément...**

D'abord économiquement, il y a une captation de valeur par les industries du numérique à partir de la production individuelle et collective de données, notamment produites par nos activités, en

« Ces technologies participent d'une longue histoire technique, épistémologique, scientifique et aussi d'une longue histoire politique. »

1. Il a été fait référence explicitement, pendant la présentation, au discours prononcé par l'activiste Angela Davis en mai 2013 à l'université de Chicago, intitulé « Feminism & abolition » (disponible en ligne : [www.youtube.com/watch?v=IKb99K3AEaA](https://www.youtube.com/watch?v=IKb99K3AEaA)). Dans ce discours, Angela Davis insiste sur la flexibilité et les doutes qu'il faut avoir envers les « objets » et les catégories pour éviter toute forme de normativité aliénante.  
2. Voir l'étude détaillée des récits de l'IA présents dans les médias, présentée dans le rapport du projet de recherche Shaping AI, mené au Médialab de Sciences Po entre 2021 et 2024 : [medialab.github.io/ShapingAI/](https://medialab.github.io/ShapingAI/).

ligne et hors ligne. Sans données massives, pas d'apprentissage profond. Ce sujet a été traité publiquement sous l'angle de la *privacy* et régulé avec des lois sur la protection des données personnelles, mais c'est un angle extrêmement réducteur, qui permet d'éviter la remise en question de l'économie prédatrice sur laquelle reposent ces technologies. Un tel mécanisme de dépossession et de captation de valeur fait apparaître toute l'ambivalence de principes tels que l'open data, qui semblent se retourner et servir in fine d'abord ceux qui ont les moyens d'exploiter et de valoriser ces données.

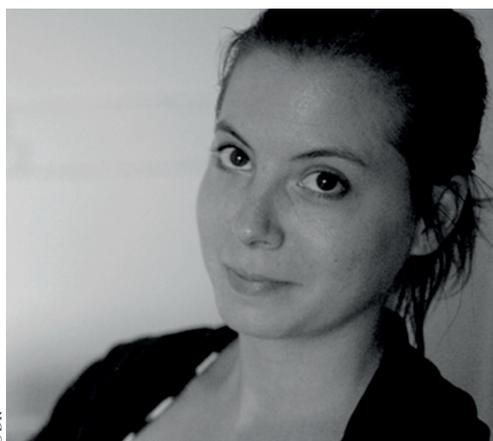
Ensuite, la notion de dépossession permet d'appréhender de manière plus juste la question des transformations du travail, par rapport à celle de « remplacement », par exemple. Le travail humain ne disparaît pas au profit de la machine, bien au contraire, les besoins en travail humain ont plutôt tendance à augmenter. En revanche, il mute : entraînement des modèles, vérification des « prédictions », rectification, voire imitation... Avec l'intégration de systèmes automatisés dans les chaînes de travail, on constate une précarisation et une dévalorisation des travailleurs. Cela peut se nommer « féminisation du travail » ou « ubérisation », deux notions qui cherchent à souligner une division toujours plus grande des tâches et une confiscation des finalités du travail et des prises de décision, une plus grande difficulté d'adaptation face à des systèmes souvent défailants, avec un contrôle renforcé. Il y a aussi un déplacement vers des pays où la main-d'œuvre est moins chère et moins protégée. Le travail et la production sont ainsi d'abord pensés pour être « machine-compatibles », plutôt que proprement humains.

Enfin, et je l'ai déjà évoqué, nous sommes dépossédés de notre futur. Inondés

d'une terminologie qui cadre a priori les problèmes<sup>3</sup> et de grands récits, nous sommes sommés de croire au sens de l'histoire qu'on nous impose : « La révolution par l'IA est inéluctable, il ne faut pas rater le train ! » Pas de débat public pour décider les manières dont nos vies sont calculées, pas, non plus, de discussion collective pour établir les besoins et les problèmes. De toute façon, plus d'IA sera la solution.

Pluraliser les points de vue et les situations depuis lesquelles on raconte l'IA permet d'élaborer de nouveaux cadrages et de retrouver de la force collective afin d'imposer une discussion sur « ce qui compte » et lutter contre les mécanismes de la dépossession. L'enjeu est de tisser des connexions, de s'associer à d'autres luttes sociales, à leur histoire et leur force

militante, afin de renforcer les effets de ces reproblématisations et de générer une capacité à influencer les développements techniques. Le travail des syndicats, de certains chercheurs et des associations est très important de ce point de vue et mérite d'être plus franchement soutenu.



© DR  
Pauline Gourlet,  
designer et chercheuse en sciences sociales.

### **Vous avez parlé d'une forme d'action qui doit « habiter les contradictions »...**

Dans les recommandations d'Angela Davis, on trouve « *habiter les contradictions* » et c'est certainement le plus dur : faire exister des conflictualités sans pour autant qu'elles isolent, ménager des espaces (même au sein de notre propre subjectivité) où elles puissent exister, se disputer et cohabiter. Il n'y a pas de posture « pure » : il s'agit de jouer des frontières, de mettre à l'épreuve des manières d'être et de faire – « *vivre avec le trouble* », comme dirait Donna Haraway – et de montrer que ça peut être génératif, c'est-à-dire, à la différence des « perroquets stochastiques » de l'IA, vecteur de développements inattendus et de perspectives nouvelles. ■

**« Avec l'intégration de systèmes automatisés dans les chaînes de travail, on constate une précarisation et une dévalorisation des travailleurs. »**

3. On pense ici aux notions qui circulent largement dans les communautés qui produisent ou régulent les systèmes computationnels, telles que « biais », « explicabilité », « transparence », « équité », ou plus récemment « alignement ». Comme pour la protection de la vie privée (*privacy*), ces notions cadrent de manière très étroite le champ des problèmes admis à la table des discussions sur les développements des systèmes computationnels et leurs impacts. Elles ont l'intérêt d'exclure d'autres dimensions (politique, sociale, environnementale...) et de désigner de facto les personnes capables d'y remédier, à savoir les experts de la technique.

# Gestion du bâti universitaire : une dérive inquiétante

L'entretien et la gestion du patrimoine immobilier par les universités – qu'elles aient la dévolution du patrimoine ou pas – constituent une préoccupation absorbant beaucoup de ressources, financières et humaines. Cela devient un aspect majeur du développement des universités : au détriment de leurs missions premières ?

Par **MICHÈLE ARTAUD**,  
coresponsable du secteur Service public

*La gestion de l'immobilier par les universités met en danger le financement de la formation et la recherche.*

La part de plus en plus grande consacrée aux questions touchant les bâtiments universitaires dans l'administration de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) paraît justifiée compte tenu de l'état majoritairement préoccupant des bâtiments et de la nécessaire prise en compte de leur rénovation énergétique, notamment pour réduire les émissions de gaz à effet de serre des universités. Mais, d'un côté, se développe tout un ensemble d'injonctions pour que chaque université se saisisse de ces questions et, d'un autre côté, faute d'investissements de l'État à la hauteur des besoins, on voit s'accroître une recherche de financements dont les dérives sont inquiétantes.

### DES INJONCTIONS PRESSANTES AU FINANCEMENT HASARDEUX

Les injonctions faites aux universités de se saisir des questions immobilières ne sont pas récentes, mais elles se font plus pressantes.

Dans un contexte budgétaire pour le moins tendu, elles apparaissent ainsi dans la partie gouvernance des contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) des universités pour une part qui peut être importante. Ainsi, l'université de Nantes (EPE), qui consacre 27,6 % du montant obtenu par l'intermédiaire du COMP à l'objectif ministériel

« gestion et pilotage », fait de la production des schémas pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) et directeur immobilier et d'aménagement (SDIA) l'un des deux indicateurs de réalisation de cet objectif. L'université de Montpellier (EPE) dédie quant à elle la totalité du contenu de ce même objectif ministériel au déploiement d'un système d'information du patrimoine immobilier, ce qui représente 19,1 % (soit un peu plus de 1,5 million d'euros) du

montant du COMP et comporte le financement de quatre emplois sur trois ans.

Cette recherche de financements ne se limite pas aux COMP et, au-delà des contrats de plan État-région (CPER), on voit se développer des instruments financiers divers : intracting et partenariat public-privé (PPP) pour les plus anciens, recours au tiers-financement ou aux sociétés publiques locales universitaires (SPLU) pour les plus récents\*. Exception faite de l'intracting, tous présentent un danger pour la sécurité financière des universités, spécialement les deux derniers, qui permettent le recours à l'emprunt. Pourtant, ils font partie des voies dans lesquelles s'engagent les universités, comme l'université d'Aix-Marseille (AMU), qui va expérimenter le tiers-financement dans le cadre de l'acte II de l'autonomie, ou l'université de Rennes (EPE), qui envisage la création d'une SPLU.

### UNE MODIFICATION DES RAISONS D'ÊTRE DE L'UNIVERSITÉ

Cela s'accompagne d'un développement important des structures des universités qui s'occupent de l'immobilier. Ainsi, à l'AMU, on compte une direction du développement du patrimoine immobilier, rattachée directement à la direction générale des services et au vice-président en charge du patrimoine, et une direction d'exploitation du patrimoine immobilier et de la logistique. Mais on note également un discours sur l'« optimisation du patrimoine », sa « valorisation », oublieux de la fonction des bâtiments universitaires qui est de pouvoir assurer au mieux les missions d'enseignement, de formation et de recherche du service public de l'ESR.

### STOPPER UNE ÉVOLUTION DÉLÉTÈRE

Pour le SNESUP-FSU, la gestion de l'immobilier par les universités creuse les inégalités entre elles, les pousse encore davantage sur la voie de la transformation en structures privées. Elle met aussi en danger le financement de la formation et la recherche, fonctions premières du service public de l'ESR. Il est urgent que cette évolution délétère soit stoppée et que l'on revienne à une amélioration et une gestion du bâti universitaire au service de l'ESR, en développant des instruments communs et des financements adaptés. ■



© Jorge Franganillo/Wikimedia Commons

La faculté de médecine est l'une des composantes de l'établissement public expérimental de Montpellier.

\* La page Service public du prochain mensuel explicitera ces différents modes de financement.

# Ces individus ordinaires qui votent extrême droite

Dans un ouvrage dense et argumenté\*, Félicien Faury, sociologue et politiste au Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales, nous présente sa recherche, fruit d'entretiens réalisés dans le sud-est de la France.

Par **STÉPHANE TASSEL**,  
trésorier national

Dans un territoire de soutien au député d'extrême droite Tixier-Vignancour dans les années 1960 et bastion majeur du lepénisme dès le milieu des années 1980, « le vote RN parfois dit "honteux" ne l'est plus vraiment ». Complémentaire des études qui analysent en chiffres une montée d'une extrême droite qui se normalise, l'enquête de Félicien Faury dissèque – à partir d'entretiens – les moteurs des individus ordinaires qui régulièrement mettent un bulletin pour l'extrême droite dans les urnes.

## PEUR D'UN DÉCLASSEMENT

Sans être pauvres, ils ne sont pas riches. Ils vivent en tenaille entre des « pressions d'en haut » et des « pressions d'en bas ». L'héliocentrisme des territoires provençaux et méditerranéens attire des ménages aisés pouvant se loger dans des lieux prisés rendus inaccessibles par des prix devenus prohibitifs. À ce qui est perçu comme un envahissement par « des gens du Nord, qui ont de l'argent », s'ajoute le vécu d'une dégradation de leur quartier, coïncé « entre richesse et pauvreté, entre les immeubles et les belles demeures ». L'équation « logement social = immigrés » prédomine dans les représentations communes de la peur d'un déclassement territorial. Un racisme qu'il convient de qualifier « en tant que fait social opérant à divers "étages" de la société », en évitant l'écueil de considérer les électeurs qui « votent Marine » comme « bas du front ».

L'originalité de cette enquête sur la compréhension des raisons qui poussent à voter

pour l'extrême droite est de ne pas faire de distinction entre l'économique et le culturel. « Les préoccupations économiques n'apparaissent guère détachables des représentations négatives associées à l'immigration (et encore plus, aux immigrés). Le racisme imprègne tout à la fois les attitudes mentales, les critères moraux et les jugements économiques. » Parmi les moteurs du vote, tels par exemple le sentiment d'injustice fiscale ou la racialisation de l'« assistanat », l'auteur s'arrête sur les effets d'une « dégradation » de l'offre scolaire publique supposée être tirée « vers le bas » par certaines familles. Il aborde les stratégies de contournement par le recours au secteur privé par les familles qui en ont les moyens, « cette hiérarchisation entre public et privé est le plus souvent appréhendée et relayée selon des schèmes raciaux ».

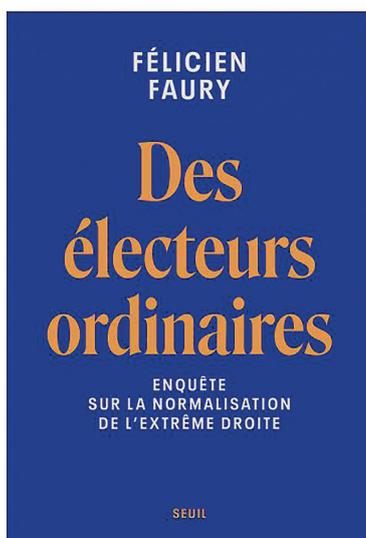
## RÉALITÉS POLITIQUES

L'« islamophobie » exprimée par les électeurs d'extrême droite montre que « le terme "musulman" fonctionne comme un équivalent quasi synonymique d'autres catégories servant à désigner l'altérité racialisée ».

« Exprimer un attachement ou une aversion à l'égard d'une religion, c'est aussi témoigner de ses goûts et dégoûts sociaux pour certains styles de vie, perçus comme menacés (et donc à défendre) ou menaçant (et donc à combattre). »

Cet ouvrage aborde sans concession ni raccourci des réalités politiques, « y compris les plus déplaisantes », dont l'analyse est essentielle dans la lutte contre l'extrême droite, ses idées et ses pratiques. La lecture de cette enquête exigeante « pointant des responsabilités toujours collectives » est incontournable pour qui souhaite que le monde dans lequel nous vivons ne fasse plus pencher les électeurs vers l'extrême droite. ■

Cet ouvrage aborde des réalités politiques dont l'analyse est essentielle dans la lutte contre l'extrême droite, ses idées et ses pratiques.



\* Des électeurs ordinaires. Enquête sur la normalisation de l'extrême droite, de Félicien Faury, Seuil, 240 p, 21,50 €.

# On assure ceux qui assurent l'avenir des citoyens de demain.

## MAIF, assurance n°1 des enseignants.

Depuis ses débuts, MAIF est l'assurance de référence du corps enseignant. Ce n'est peut-être pas un hasard si c'est encore le cas. Il faut dire qu'avec le temps, on vous connaît plutôt bien. Et nous avons à cœur d'être toujours là pour vous : pour vous protéger, vous assurer, vous accompagner. C'est pourquoi la majorité\* des enseignants est assurée MAIF.  
**Alors pourquoi pas vous ?**



assureur militant